

Académie de POITIERS

Collège Jean Hay

25 avenue de Beaulieu

BP 30035

17320 MARENNES

## PROCES – VERBAL de la séance du conseil d'administration N° 2

Date : Lundi 23 novembre 2020

Année scolaire : 2020 - 2021

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 9 novembre 2020

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LORIENT – principal-adjoint

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

### Ordre du jour

- 1- Installation des commissions
- 2- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 03/09/2020
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Règlement intérieur du conseil d'administration
- 5- Date des permanences administratives
- 6- Rapport pédagogique 2019/2020
- 7- Résultat DNB 2020
- 8- Le P.I.A.L
- 9- Manuels scolaires
- 10- Conventions et contrats d'entretien
- 11- Acceptation de dons
- 12- DBM pour vote
- 13- Charte d'utilisation des fonds sociaux
- 14- Admission à la table d'hôtes
- 15- Bilans voyages
- 16- Budget 2021
- 17- Délégation signature du Chef d'établissement pour passation des marchés à incidence annuelle
- 18- Questions diverses

**Annexes : 1** : Commissions 2020-2021 ; **2** : Règlement intérieur du CA ; **3** : Rapport pédagogique 2019-2020 ; **4** : Résultats examens session 2020 ; **5** : Protocole sanitaire (version novembre 2020) ; **6** : Manuels scolaires présentés ; **7** : Contrats d'entretien ; **8** : Convention de partenariat ; **9** : Conventions à incidence financière ; **10** : Conventions sans incidence financière ; **11** : Dons présentés ; **12** : DBM ; **13** : Charte des fonds sociaux ; **14** : Bilan des voyages ; **15** : Budget 2021 ; **16** : Déclaration FCPE

Madame LALLEMENT souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et demande à ce qu'un tour de table soit fait pour que l'on puisse s'identifier.

22 membres sur 25 étant présents (quorum = 13), la séance peut commencer à 17h37.

M. LORIENT, Principal-adjoint, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

1) Installation des commissions  
(cf. documents joints ANNEXE 1)

2) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 03/09/2020  
Les commissions étant installées, Mme LALLEMENT demande au CA de voter l'adoption du procès-verbal du CA du 03/09/2020 en précisant qu'il s'agissait bien de la première séance puisque 1<sup>er</sup> CA de l'année scolaire 2020/2021.  
Adoption à l'unanimité (22 voix).

3) Adoption de l'ordre du jour  
Mme LALLEMENT demande ensuite d'approuver l'ordre du jour envoyé avec la convocation et demande l'ajout de 2 points : a) La journée de solidarité, b) Le protocole sanitaire en vigueur (version novembre 2020). Elle précise que 3 questions ont été posées et qu'il y sera répondu en fin de CA.  
Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité (22 voix)

4) Règlement intérieur du CA  
Mme LALLEMENT présente le règlement intérieur du CA (ANNEXE 2) et revient sur quelques points essentiels de ce règlement intérieur.  
Vote : 3 Abstentions et 19 votes Pour

5) Dates des permanences administratives  
Mme LALLEMENT informe le CA des dates des permanences administratives pour les petites vacances de l'année scolaire 2020/2021 :  
Vacances de Toussaint : les 19 et 20 octobre 2020  
Vacances d'Hiver : les 8 et 9 février 2021  
Vacances de Printemps : les 12 et 13 avril 2021  
Elle ajoute que pendant ces jours-là le collège sera ouvert au public de 8h30 à 12h30 et qu'en revanche le collège sera fermé pendant les vacances de Noël.

6) Journée de solidarité  
En ce qui concerne la Journée de Solidarité qui sera assurée par les enseignants, elle aura lieu le mercredi 13 janvier après-midi et un samedi matin au printemps 2021 pour l'organisation de Portes Ouvertes (date non fixée à ce jour compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire). Toutefois, les enseignants seront informés de la date retenue au moins 3 semaines avant.

7) Rapport pédagogique  
Mme LALLEMENT commente les projets qui se sont déroulés sur l'année scolaire 2019/2020, le bilan lui ayant été transmis par M MIRANDE, son prédécesseur. Elle donne ensuite la parole à M MOUSSET, documentaliste, qui présente le bilan du CDI. Elle présente ensuite quelques indicateurs préparés par M HINTZY, CPE. Ce dernier fait remarquer que la proportion de retenues posées par la vie scolaire est passée de 50% à 75%, ce qui pose question. Il suggère d'entamer une réflexion à ce sujet. Mme LALLEMENT présente ensuite quelques éléments concernant le pôle Santé-Social (cf. ANNEXE 3).

8) Résultat du DNB 2020

Mme LALLEMENT présente ensuite les résultats obtenus (CF ANNEXE 4) par le collège aux examens session 2020 (92,8% pour le DNB Série générale). M HINTZY demande si la moyenne académique est supérieure ou pas aux résultats du collège, Mme LALLEMENT répond que nous sommes au-dessus de la moyenne académique pour la série générale.

9) Le P.I.A.L

Mme LALLEMENT explique en quoi consiste un PIAL, son rôle de pilote du PIAL, celui de Mme SALMON, IEN 1<sup>er</sup> degré, co-pilote. Elle précise que c'est Mme GENDRE, enseignante spécialisée de l'école élémentaire de Marennes qui a accepté la charge de coordonnatrice.

Mme AULIER demande depuis quand le PIAL existe. Mme LALLEMENT répond que cela a été mis en place à la rentrée 2020. Mme AULIER dit qu'aucune information n'a été faite à ce sujet. Mme LALLEMENT répond que le 1<sup>er</sup> CA du 03/09/2020 était un CA exceptionnel lié au passage du tour de France à Marennes et que Mme GENDRE vient d'accepter la mission de coordonnatrice, jusqu'alors assurée par Mme PRESSE qui est à l'Inspection Académique.

Mme AULIER demande si les moyens sont appelés à être diminués notamment pour les élèves ULIS. Mme LALLEMENT répond que Mme SAHUC est AESH collective et n'assurera son service qu'auprès des élèves de l'ULIS du collège.

10) Le protocole sanitaire

Mme LALLEMENT présente le protocole sanitaire mis en place au collège de façon effective depuis le 9/11/2020 conformément aux directives reçues.  
(cf. ANNEXE 5)

11) Manuels scolaires

Mme LALLEMENT présente ensuite 3 manuels scolaires (cf. ANNEXE 6) demandés par les professeurs des écoles en charge des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> SEGPA.

Elle demande aux membres du CA d'émettre un avis sur le principe de choix de ces manuels pour les élèves de SEGPA. Mme LE ROY ajoute que ces manuels resteront au collège.

Mme GUIBERTEAU demande si des versions numériques existent pour ces manuels.

Mme LE ROY précise alors que le choix de garder les livres en classe s'explique par le manque d'équipement informatique des familles.

Avis favorable à l'unanimité (22 voix)

12) Conventions et contrats d'entretien

Mme LALLEMENT passe la parole à Mme MALLIER, adjointe-gestionnaire, qui présente les contrats d'entretien prévus pour l'année 2020/2021 (cf. ANNEXE 7)

Vote à l'unanimité pour (22 voix)

Mme MALLIER présente ensuite une convention de partenariat. (cf. ANNEXE 8)

Vote à l'unanimité pour (22 voix)

Mme MALLIER présente ensuite 3 conventions (cf. ANNEXE 9) avec incidence financière, chacune d'elle fait l'objet d'un vote: 22 voix Pour

Mme MALLIER présente ensuite les conventions sans incidence financière (cf. ANNEXE 10)

Vote à l'unanimité (22 voix)

Elle demande ensuite que Mme LALLEMENT puisse signer toute convention sans incidence financière.

Vote pour à l'unanimité(22 voix pour)

13) Acceptation de dons

Mme MALLIER présente ensuite différents dons (cf. ANNEXE 11)

Chaque don fait l'objet d'un vote : 22 voix Pour

14) DMB pour vote

Mme MALLIER présente ensuite une DBM pour vote (cf. ANNEXE 12). Elle demande de se prononcer sur la répartition proposée.

Vote à l'unanimité (22 voix)

M MOUSSET demande s'il est envisageable que l'appartement non occupé soit mis à disposition des collègues effectuant des missions de remplacement sur de courtes périodes. Mme LALLEMENT précise que ceci est en réflexion. IL est tout d'abord nécessaire d'équiper ce logement pour permettre à un personnel de l'occuper. Mme MALLIER rappelle qu'il avait été voté lors d'un précédent CA la possibilité de le louer à la nuitée.

M JAMOIS fait remarquer qu'il est surprenant que les appartements ne soient pas séparés de l'établissement car de fait, il y a des personnes extérieures à l'établissement qui y ont un accès facile.

Mme LALLEMENT indique qu'il sera très complexe de délimiter les abords des appartements, l'accès des livraisons se faisant par ce côté de l'établissement.

Mme MALLIER précise que la répartition des logements COP et NAS a fait l'objet d'un vote au CA du 29 juin 2020.

15) Charte d'utilisation des fonds sociaux

Mme LALLEMENT présente ensuite une charte des fonds sociaux qu'elle a élaborée en concertation avec Mme MALLIER (cf. ANNEXE 13).

Vote à l'unanimité (22 voix)

16) Admission à la table d'hôtes

Mme LALLEMENT demande aussi que le collège puisse recevoir des hôtes de passage prenant leur repas au restaurant scolaire en réglant le tarif en vigueur.

Vote à l'unanimité (22 voix)

17) Bilans des voyages

Mme LALLEMENT passe la parole à Mme MALLIER qui présente le bilan des voyages de l'année scolaire 2019/2020. (ANNEXE 14)

Bilan adopté à l'unanimité (22 voix)

Mme AULIER fait part du fait qu'un don devrait être fait ultérieurement à l'établissement, sans doute au FSE. M HINTZY fait remarquer qu'il est vrai que le FSE a maintenu les dons prévus pour les séjours annulés, ce qui fait que les familles n'ont pas été impactées financièrement par ces annulations.

18) Budget 2021

Mme LALLEMENT présente le budget (ANNEXE 15). Elle précise que la dotation globale de fonctionnement allouée par le département s'élève à 94 131 euros pour 2021 et mentionne la part de la subvention mise sur l'ALO et sur l'AP.

Concernant l'AP, elle ajoute que le conseil départemental verse aussi une subvention de 9000 euros aux collectivités propriétaires de gymnases chauffés utilisés par les collèges ne disposant pas de gymnase intégré, subvention réduite à 6600 euros pour un équipement non chauffé.

Budget adopté à l'unanimité (22 voix)

M. JAMOIS demande si le montant prévu pour la partie chauffage tient compte de cette période particulière où l'on doit aérer très souvent les salles de classe et chauffer du fait de la saison. Mme MALLIER indique que les chiffres sont estimés selon les consommations observées sur plusieurs années.



Mme DELEAU quitte la salle à 19h24

19) Délégation de signature

Mme LALLEMENT demande au CA de lui accorder une délégation de signature pour passation des marchés à incidence annuelle.

Vote à l'unanimité (21 voix)

20) Questions diverses :

- a) Pourquoi les réunions parents professeurs ont-elles été maintenues avant les vacances de Toussaint alors qu'elles avaient été supprimées dans d'autres établissements ?  
(Question posée par les personnels enseignants)

Réponse : Le protocole sanitaire n'interdisait pas ce type de réunion. Au collège, les rencontres se faisant sur RDV il n'y a jamais eu beaucoup de parents qui attendaient dans les couloirs, peu d'enseignants dans une salle de classe, du gel hydro alcoolique à l'entrée et le port du masque pour tous contribuaient à renforcer la sécurité sanitaire. En revanche, suite aux décisions de resserrer le protocole sanitaire, Mme LALLEMENT a décidé de supprimer la réunion prévue en novembre, la FAQ mise à jour rendant ce type de réunions « vivement déconseillées »

- b) A quel moment le remboursement des sommes versées pour les voyages qui devaient se dérouler au printemps 2020 sera-t-il effectué ?

Mme MALLIER répond que les sommes versées sont déduites des factures de demi-pension mais que toute personne qui souhaiterait un remboursement peut aussi l'obtenir, il suffit de transmettre un RIB, comme cela l'a été pour les élèves de 3<sup>ème</sup> partis au lycée.

- c) Pourquoi en cas d'annulation du séjour au ski, était-il prévu un non-remboursement de 4,50 euros dans le contrat ? (question des parents)

Mme MALLIER dit que c'est le reste à charge qu'il aurait fallu régler et que compte tenu du fait que nous ayons les éléments cette fois avant le séjour, nous ne souhaitons pas que cela soit encore pris en charge par l'établissement ou le FSE comme ce fut précédemment le cas.

Mme LALLEMENT passe ensuite la parole à Mme AULIER suite à une sollicitation de sa part pour une déclaration. Mme AULIER lit la déclaration (ANNEXE 16). M. MOUSSET prend à son tour la parole pour remercier Mme AULIER de cette déclaration, ajoute que des groupes de paroles ont été mis en place pour toutes les classes afin de s'exprimer sur la laïcité, la liberté d'expression. Il ajoute que nous avons aussi beaucoup discuté au sein du collège de ce qu'il s'est passé et que nous avons pris la décision de planter un arbre en l'honneur de Samuel Paty. Mme LALLEMENT ajoute que Mme JOUVENEAUX, du département, va venir prochainement au collège dans le cadre d'un projet de végétalisation du collège et que nous la solliciterons pour savoir quel lieu serait à privilégier pour planter cet arbre. Elle précise qu'une cérémonie associant les élus serait certainement organisée à cette occasion.

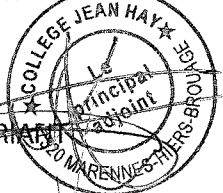
Mme LALLEMENT porte une information à la connaissance du CA. Elle rappelle que depuis plusieurs années le département développe le Wi-Fi dans les collèges et elle a été informée ce 16 novembre que la couverture Wi-Fi de l'établissement était désormais opérationnelle. Elle ajoute que la connexion à ce Wifi est possible avec les équipements mobiles (type tablettes) moyennant une authentification avec les identifiants habituels.

M JAMOIS, RUPN, dit que cela ne fonctionne pas actuellement.

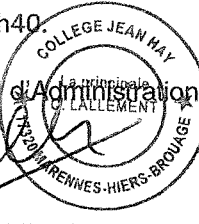
Mme LALLEMENT répond qu'elle va transmettre le message.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance

Laurent LORANT  


Le président du conseil d'Administration

Christine LALLEMENT  


Qualité		Titulaires			Suppléants		
		Nom - Prénom	[α]	Signature	Nom - Prénom	[α]	Signature
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P				
	Principal adjoint	Mr LORIAN Laurent	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	Mr HINTZY Pascal	P				
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental Mr VALLET Mickaël	E		Mr MOINET Philippe		
		Conseillère Départementale Mme BAZIN Michèle	A		Mme CHEVET Monique		
	Commune Mairie	Conseillère municipale Mme LIÈVRE Frédérique	P		Conseiller municipal M. LEBLANC Nicolas		
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	P				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme TARNOT Gisèle	P				
PERSONNELS de L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme LEROY Christelle	P				
		Mr JAMOIS Nicolas	P				
		Mr MOUSSET Christophe	P				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	P		Mme ELIE Patricia		
		Mme PERAUX Brigitte	P		Mme LECART Aline		
		Mr LUQUE Sébastien	P		Mme PRADIER Priscilla		
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Mme BETFORT Séverine	P		Mme BONNETTE Céline		
		Mme LANCERAUX Céline	E		Mr PECQUENARD Grégory	P	
		Mme DELEAU TETE Gaëlle	P		Mme TROUSSARD Aurélie		
		Mme BILLEAU Leslie	E		Mme PERON Séverine		
		Mme AULIER Karine	P		Mme DULUC Hélène		
		Mme GUIBERTEAU Karine	P		Mme BLANRUE Karine		
		Mme CHARBONNEAU Cathy	P		Mme GOURDIN Véronique		
	Élèves	Mr Aldric CHATELAIN	E		Mr Adrien BERLIOZ-CURLET	P	
		Mme Clara GAUTIER	P		Mme Chloé BOUVET		
		Mr Luke MASSON	P		Mr Romain BIANCHETTI		

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable M. Claude MOREL			E

[α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## ANNEXE 1

### SOMMAIRE

- Commission permanente	p. 1
- Commission hygiène et sécurité	p. 2
- Commission éducative	p. 3
- Conseil de discipline	p. 4
- Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté	p. 5
- Conseil de vie collégienne	p. 6
- Conseil pédagogique	p. 7
- Conseil école – collègue	p. 8
- Extrait de PV de délibérations du conseil communautaire (bassin de Marennes)	p. 9

Collège JEAN HAY 25 AV Beaulieu 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

## COMMISSION PERMANENTE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement 3°) le Gestionnaire; 4°) Un représentant de la collectivité de rattachement 5°) quatre représentants élus des personnels dont trois au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé; 6°) trois représentants élus des parents d'élèves 7°) Un représentant élu des élèves.

## Membres

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIANT Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. VALLET Mickaël	<i>Conseiller Départemental</i>

## Personnels Enseignants - 3 titulaires

## Personnels Enseignants - 3 suppléants

M. MOUSSET Christophe	
M. JAMOIS Nicolas	
Mme LE ROY Christelle	

## Personnel ATOSS - 1 titulaire

## Personnel ATOSS - 1 suppléant

Mme PETIT Monique	Mme LECART Aline
-------------------	------------------

## Parents d'élèves - 3 titulaires

## Parents d'élèves - 3 suppléants

Optimôme Mme PERON Séverine	M. PECQUENARD Grégory
Optimôme Mme TETE DELEAU Gaëlle	Mme BONNETTE Céline
FCPE Mme AULIER Karine	Mme GUIBERTEAU Karine

## Elève - 1 titulaire

## Elève - 1 Suppléant

M. CHATELAIN Aldric	Mme GAUTIER Clara
---------------------	-------------------

Collège JEAN HAY - 25 Av Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

**COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE**

Sont membres de droit : le Principal, le Principal-Adjoint, le gestionnaire, le conseiller principal d'éducation, un représentant de la collectivité de rattachement - Sont élus au sein de leurs catégories : 2 personnels enseignants et d'éducation, 2 personnel ATOSS, 2 parents d'élèves, 2 élèves.

**Membres de droit**

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIAN Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
Mme LECART Aline	<i>Infirmière scolaire</i>
Docteur GARITEAU Marie-Hélène	<i>Médecin scolaire</i>
M. VALLET Mickael	<i>Conseiller Départemental</i>

**Personnels Enseignants - 2 titulaires - 2 suppléants**

M. JAMOIS Nicolas	
Mme LEROY Christelle	

**Personnel ATOSS - 2 titulaires - 2 suppléants**

Mme ELIE Patricia	Mme PERAUX Brigitte
M. LUQUE Sébastien	Mme PRADIER Priscilla

**Représentants Parents d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants**

Mme BONNETTE Céline	Mme PERON Séverine
Mme AULIER Karine	Mme BLANRUE Karine

**Représentants d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants**

M. BIANCHETTI Romain	M. BERLIOZ CURLET Adrien
M. MASSON Luke	Mme BOUVET Chloé

Collège JEAN HAY - 25 Av de Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

## COMMISSION EDUCATIVE

Le commission éducative est présidée par le chef d'établissement (ou en son absence l'adjoint) et inscrite au règlement intérieur. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

ou	Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
	M. LORIAN Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
	M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
	Mme LECART Adeline	<i>Infirmière</i>
	Mme DODOLIN Marion	<i>Assistante Sociale</i>
	M. MICHAUD Manuel	<i>Psychologue Education Nationale</i>

### Représentants des enseignants - 1 titulaire - 1 suppléant

Mme LEROY Christelle	
----------------------	--

### Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Mme PERON Séverine	Mme BILLEAU Leslie
Mme DULUC Hélène	Mme GUIBERTEAU Karine

Collège JEAN HAY 25 AV Beaulieu 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>
------------------------------

<p><b>Sont membres de cette commission :</b> 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement 3°) le Gestionnaire; 4°) Le CPE ; 5°) quatre représentants élus des personnels au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé; 6°) trois représentants élus des parents d'élèves ; 7°) Deux représentants élus des élèves.</p>
---

<b>Membres</b>
----------------

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIENT Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>

<b>Personnels Enseignants - 4 titulaires</b>	<i>Personnels Enseignants - 4 suppléants</i>
--	--

M. MOUSSET Christophe	
M. JAMOIS Nicolas	
Mme LEROY Christelle	

<b>Personnel ATOSS - 1 titulaire</b>	<i>Personnel ATOSS - 1 suppléant</i>
--------------------------------------	--------------------------------------

Mme PERAUX Brigitte	Mme PRADIER Priscilla
---------------------	-----------------------

<b>Parents d'élèves - 3 titulaires</b>	<i>Parents d'élèves - 3 suppléants</i>
--	--

Mme BILLEAU Leslie	Mme PERON Séverine
Mme LANCEREAUX Céline	Mme BETFORT Séverine
Mme CHARBONNEAU Catherine	Mme AULIER Karine

<b>Elève - 2 titulaires</b>	<i>Elève - 2 Suppléants</i>
-----------------------------	-----------------------------

Mme GAUTIER Clara	Mme BOUVET Chloé
M. CHATELAIN Aldric	M. BERLIOZ CURLET Adrien

Collège JEAN HAY - 25 Av de Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

**COMITE d'EDUCATION à la SANTE et à la CITOYENNETE**

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est présidé par le Chef d'Etablissement (ou son adjoint). Sa composition est évolutive et adaptable à chaque situation locale. Il associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, de santé et sociaux, d'orientation, ATOS, les élèves délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités).

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIANT Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>C.P.E.</i>
Mme LECART Aline	<i>Infirmière scolaire</i>
	<i>Partenaire Institutionnel</i>

**Personnel ATOSS - 1 titulaire**

Mme PETIT Monique

**Représentants des enseignants - 1 titulaire**

M. MOUSSET Christophe

**Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires**

M. PECQUENARD Grégory

Mme AULIER Karine

**Représentant des élèves - 1 titulaire**

M. BIANCHETTI Romain



Collège JEAN HAY - 25 Av de Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

## CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement, Vice-président 3°) deux représentants élus des personnels dont un personnel enseignant 4°) un représentant élu des parents d'élèves ; 5°) des représentants élus des élèves.

Mme LALLEMENT Christine      *Principale*  
M. LORIANTE Laurent              *Principal-Adjoint*

### 2 Représentants des personnels

M. MOUSSET Christophe

M. HINTZY Pascal

### 1 Représentants des Parents d'élèves

Mme AULIER Karine

### Représentants des élèves 4 titulaires - 4 suppléants

6ème	BRASSEUR Hugo	MARTIRE Luna
5ème	VILLE Yassine	BUCHARD-P Mathéo
4ème	NAYRAC Romain	KORZIK Titouan
3ème	MILLET Cléa	HERON Alicia



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Objet : Composition du Conseil pédagogique Année 2020/2021**

Affaire suivie par  
Christine LALLEMENT

Téléphone  
05 46 85 36 33

Courriel  
Christine.lallement@  
ac-poitiers.fr

**Adresse postale**

25 avenue de  
Beaulieu  
BP 30035  
17320  
MARENNES-  
HIERS-  
BROUAGE

**ANNEXE :**

Mme LALLEMENT, Principale  
M LORIENT, Principal-adjoint  
M HINTZY, CPE

Mme DECROMBECQUE, Professeur Principal de 6<sup>ème</sup> et représentant le champ des lettres

M SIRBEN, Professeur Principal de 5<sup>ème</sup> représentant aussi l'espagnol

M JAMOIS, Professeur Principal de 4<sup>ème</sup>, RUPN et représentant le champ technologie/Physique chimie/SVT

M LOIZEAU, Professeur Principal de 3<sup>ème</sup> et professeur d'histoire-géographie

Mme ROEGIERS, Professeur de Mathématiques

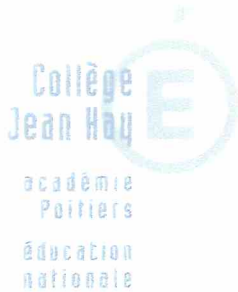
Mme PANNETIER, Professeur d'Arts Plastiques (champ disciplinaire AP et EDMUS)

Mme CAILLAS, Professeur d'Anglais

M HAIMED, Professeur d'EPS

Mme EDME, Professeur des écoles pour la SEGPA

M MOUSSET, Professeur documentaliste



La principale

Marennes, le 14 septembre 2020

### Objet : Composition du Conseil école-collège

Affaire suivie par  
Christine LALLEMENT

Téléphone  
05 46 85 36 33

Courriel  
Christine.lallement@  
ac-poitiers.fr

Adresse postale  
25 avenue de  
Beaulieu  
BP 30035  
17320  
MARENNES-  
HIERS-  
BROUAGE

Le conseil école-collège a une mission essentiellement pédagogique : il mène des actions pédagogiques, à tout niveau, sur l'ensemble des cycles, en coopération avec les instances locales. Les projets qu'il élabore concernent les enseignements, les enseignants et les enseignés du premier et du second degré, c'est-à-dire les acteurs tout autant que les contenus du système éducatif.

La composition du CEC est équilibrée entre le premier et le second degré, respectueuse de l'autonomie des écoles et des collèges, et ouverte : « le conseil école-collège peut inviter à participer ponctuellement à ses travaux toute personne dont les compétences peuvent lui être utiles » :

L'organisation du travail du conseil école-collège :

- une présidence conjointe premier et second degré assurée par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription du premier degré ;
- des rencontres régulières : il se réunit au moins deux fois par an ;
- une organisation souple, notamment grâce au travail confié aux commissions désignées par le conseil école-collège, pour la mise en œuvre des projets prévus.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL ECOLE COLLEGE 2020 2021 :

Mme LALLEMENT, Principale

M LORIAN, Principal-adjoint

M HINTZY, CPE

Mme PILON, Lettres

M LEROUX, Histoire-Géographie

Mme BERNARD, Champ EDMUS/AP

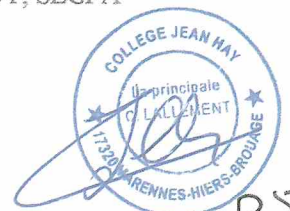
M MERCERON, Champ SVT/SC.PHYS/TECHNOLOGIE

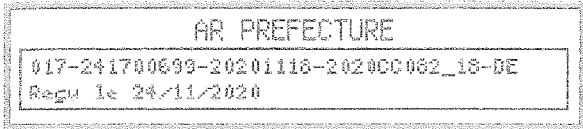
M COSENTINO, Mathématiques

Mme CAILLAS, Anglais

M HAIMED, EPS

Mme LE ROY, SEGPA





Délibération n°2020/CC08/2.18

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN DE MARENNES

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2020/CC08/2.18

Séance du mercredi 18 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de présents : 23  
 Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Centre d'Animation et de Loisirs, rue Jean Moulin à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Frédérique LIEVRE, M. Jean-Marie PETIT, Mme Claude BALLOTEAU, Mme Martine FARRAS, Mme Michelle PIVETEAU, M. Alain BOMPARD, Mme Marianne LUQUÉ, M. Philippe MOINET, M. Richard GUERIT, conseillers de Marennes-Hiers-Brouage  
 M. Guy PROTEAU, Mme Sabrina HUET, M. Jean-Marie BERBUDEAU, M. Philippe BIARD, M. Jean-Louis BERTHÉ, conseillers de Bourcefranc-Le Chapus  
 M. Patrice BROUHARD, Mme Béatrice ORTEGA, M. Stéphane DELAGE, conseillers de Le Gua  
 Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, M. Jean-Pierre MANCEAU, M. Jean-Michel BOUZON, conseillers de Saint-Just-Luzac  
 M. François SERVENT, Mme Ingrid CHEVALIER conseillers de Nieulle-sur-Seudre  
 M. Joël PAPINEAU, conseiller de Saint-Sornin

Excusés ayant donné un pouvoir :

M. Philippe LUTZ (pouvoir donné à M. Guy PROTEAU)  
 Mme Adeline MONBEIG (pouvoir donné à M. Jean-Marie PETIT)

Absents :

M. Maurice-Claude DESHAYES  
 M. Joël CHAGNOLEAU

Secrétaire de séance : M. François SERVENTAssistait également à la réunion : M. Joël BARREAU - Directeur Général des Services

ooOoo

2.18. Désignation de conseillers auprès des organismes extérieurs : Conseil d'Administration du Collège Jean Hay - Délégué titulaire

Monsieur le Président explique que compte tenu de l'évolution des équilibres politiques au sein de la commune de Marennes-Hiers-Brouage et de l'absentéisme au sein des instances communautaires et extérieures, il est proposé de procéder au remplacement de Monsieur Maurice-Claude DESHAYES auprès du Conseil d'Administration du Collège Jean Hay.

Monsieur le Président rappelle qu'il est procédé à la désignation des conseillers auprès des organismes extérieurs par bulletins secrets.

Le conseil communautaire doit désigner un conseiller titulaire.

Mesdames Martine FARRAS et Sabrina HUET sont désignées comme assesseurs.

Madame Claude BALLOTEAU propose sa candidature en tant que membre titulaire.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU ne prend pas part au vote.

A l'issue des opérations électorales, il ressort :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (votants - suffrages blancs et nuls)	23
Majorité absolue :	12

a obtenu :

Madame Claude BALLOTEAU	23 voix
-------------------------	---------

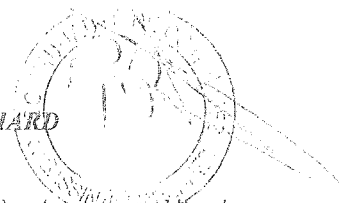
#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :
  - o Madame Claude BALLOTEAU est élue, avec 23 suffrages exprimés, membre titulaire auprès du Conseil d'Administration du Collège Jean Hay.

*Pour extrait conforme aux registres des délibérations*

*Le Président*

*Patrice BROUHARD*



*En vertu des articles R.411-1, R.411-3 et R.421-1 du Code de Justice Administrative « Sauf en matière de travaux publics, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois de la notification ou de la publication de la décision attaquée ».*

*Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérécoeurs citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr). Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.*

## Règlement intérieur du Conseil d'Administration

### Article 1 :

L'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ), personne morale de droit public, est administré par un Conseil d'Administration (CA) qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. Ses compétences sont actuellement fixées par l'article L421-4 et les articles R421-20 à R421-24 du Code de l'Éducation. La composition précise du CA est explicitée dans l'article R421-14 du Code de l'Éducation.

### Article 2 :

Les séances ne sont pas publiques. Chaque membre se doit d'être discret pour tout ce qui a trait à la situation des personnes. En outre, l'enregistrement des débats ne saurait avoir lieu sans autorisation préalable du Président du C.A.

### Article 3 :

Les procès-verbaux de séances, nominatifs, sont transmis aux membres du conseil. Un exemplaire est affiché en salle des professeurs pour le personnel. Le secrétariat est tenu à tour de rôle par un adulte représentant d'un collège, chargé de dresser le compte-rendu des séances plénières.

### Article 4 :

Les membres du Conseil d'Administration qui désirent voir mettre à l'ordre du jour une question doivent en faire la demande écrite au Chef d'Etablissement, au moins trois jours avant la réunion du conseil. Cette demande de mise à l'ordre du jour est accompagnée d'un bref exposé des motifs qui la provoquent.

### Article 5 :

Les prises de position des membres du Conseil d'Administration engagent la catégorie qu'ils représentent, lorsqu'ils expriment sur le point figurant au projet d'ordre du jour qui leur a été communiqué. Chacun se gardera de mettre en cause l'honneur, la probité ou la valeur professionnelle des membres du conseil.

### Article 6 :

Chacune des interventions des membres du Conseil d'Administration ne peut porter que sur la seule question en cours d'examen. On ne peut revenir sur une question déjà votée au cours de ladite réunion.

### Article 7 :

Les avis et décisions prises le sont sur la base de votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du conseil la demande ; en cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'Administration.

### Article 8 :

Les conseils auront une durée limitée à 2h00, y compris les éventuelles interruptions de séance de quinze minutes au plus chacune. Si une question ne peut être traitée, les membres du Conseil d'Administration pourront décider du report de la question au Conseil d'Administration suivant ou lors d'une réunion spécifique.

### Article 9 :

En cas de création d'une commission d'étude mise en place par le Chef d'Etablissement, celle-ci n'a aucun pouvoir de décision. Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le Chef d'Etablissement est Président de droit de toutes les commissions.

### Article 10 :

Toute observation sur le compte-rendu de séance doit être formulée par écrit au Chef d'Etablissement dans la semaine qui suit sa diffusion.

### Article 11 :

Tout membre élu peut déposer une question qu'il souhaite porter à l'ordre du jour. Dans ce cas, il doit la déposer par écrit 3 jours avant la réunion du conseil au bureau du Chef d'Etablissement.

## ANNEXE 3

### SOMMAIRE

- Les projets pédagogiques p. 1 à p. 3
- Bilan CDI p. 4 à p. 8
- Bilan vie scolaire p. 9 à p. 12
- Bilan infirmerie p. 13 à p. 17
- Bilan assistante sociale p. 18 à p. 22

## LES PROJETS PEDAGOGIQUES

### Actions pédagogiques 2019/2020 organisées dans le cadre du projet d'établissement 2017-2021

*En raison de la crise sanitaire, certaines actions n'ont pas pu être menées ou ont été écourtées.*

La journée d'accueil des CM2 réalisée en janvier.

Journée inter degrés autour de la balle ovale avec les CM2 et les 6<sup>e</sup>

Le dispositif « devoirs faits » mis en place les lundi, mardi et jeudi, de 17h à 18h et sur un créneau placé à l'emploi du temps de chaque classe.

Le PPRE alternance 3<sup>ème</sup> a été proposé à 9 élèves, regroupé dans une classe avec un tutorat et un accompagnement pédagogique qui ont présenté le DNB série professionnelle.

L'opération « Bravo les Artisans » (stage d'une semaine chez un artisan) pour 21 élèves des classes de 4<sup>èmes</sup>

Projet autour des neurosciences : mise en place de 4 cogni'classes ( 2 classes de 6<sup>ème</sup> et 2 classes de 3<sup>ème</sup> )

Le Parcours Avenir : des actions ont été menées en termes d'éducation à l'orientation et de découverte du monde de l'entreprise pour tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> : forum de l'orientation, RV métiers avec le COBEMO

Un parcours d'éducation artistique et culturelle et un parcours citoyen sont également mis en place = éco collège avec collecte des papiers dans toutes les salles de classe et bureaux, collecte des piles, des cartouches d'encre, des bouchons, fonctionnement du CVC, groupe de discussions avec le professeur documentaliste et le CPE avec des élèves de plusieurs niveaux sur des thèmes à leur initiative

Les actions du CESC réalisées dans le cadre du parcours santé :

- Don du sang = concours affiche avec classes de 6<sup>ème</sup>
- Agir contre le harcèlement avec classes de 6<sup>ème</sup>
- PSC1 pour les cadets de la sécurité
- La vie affective pour les classes de 4<sup>ème</sup>
- Ateliers relaxation pour des élèves volontaires de tous les niveaux

L'outil Pronote sera utilisé pour l'évaluation par compétences.

Rappel : les bulletins trimestriels en 6<sup>e</sup> seront uniquement par compétences ; les bulletins trimestriels seront présentés avec des notes pour les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

### Voyage scolaire

Séjour au ski pour les élèves de 6<sup>ème</sup>

### Sorties ponctuelles :

- Cité de l'Huître à Marennes pour toutes les classes de 6<sup>ème</sup>
- Sortie vélo, journée de cohésion à la pointe espagnole pour les élèves de 6<sup>e</sup>
- Sortie à Poitiers pour les élèves du dispositif ULIS



Les autres projets :

- **Projet théâtre :**  
L'atelier théâtre qui a lieu sur la pause méridienne, animé par Mme Patricia Delobel.
- **Atelier danse :**  
Partenariat avec la coupe d'or de Rochefort pour un atelier danse avec une classe de 4<sup>e</sup>  
2 séances de hip-hop et danse contemporaine
- **Collège au cinéma pour le 5<sup>ème</sup>**  
Tous les élèves de 5<sup>ème</sup> concernés par 2 séances de cinéma, préparées en amont par les professeurs de français. Au programme : *Moonrise kingdom*, *E.T.*
- **Festival vision d'Afrique :**  
Rencontre avec un auteur et une classe de 3<sup>e</sup>
- **Atelier Slam**  
Ce projet reconduit avec Mme Bazin et une classe de 3<sup>e</sup>.
- **Fête de la science**  
En lien avec le festival « cerv'odyssée » représentation de la pièce de théâtre «vous avez vu passer la gorille » et exposition avec animation par l'espace Mendès France sur le cerveau et les addictions pour les élèves de 3<sup>e</sup>
- **Collaboration avec la médiathèque de Marennes**
- **Emission de webradio**  
M. MOUSSET a animé cette radio avec un groupe d'élèves.
- **Marge pédagogique et jardin pédagogique**  
Activités pédagogiques autour de la marre pédagogique et mise en culture d'un jardin pédagogique . Installation d'un poulailler.
- **les cadets de la sécurité civile :** partenariat entre le département, le SDIS, la direction académique et le collège. Ce projet a concerné 12 élèves sur le niveau de 4<sup>e</sup>.  
M. Sorton est professeur référent.  
Ce projet s'est déroulé avec l'aide des pompiers du SDIS et de la caserne de Marennes.
- **Projet lire en fête**  
venue de 3 auteurs dans l'année.

**Concours de Manga**

Un concours de lecture et de dessin de manga organisé au CDI.

### D'autres projets :

- **Projet théâtre :**  
L'atelier théâtre qui a lieu sur la pause méridienne, animé par Mme Patricia Delobel.
- **Atelier danse :**  
Partenariat avec la coupe d'or de Rochefort pour un atelier danse avec une classe de 4<sup>e</sup>  
2 séances de hip-hop et danse contemporaine
- **Collège au cinéma pour le 5<sup>ème</sup>**  
Tous les élèves de 5<sup>ème</sup> concernés par 2 séances de cinéma, préparées en amont par les professeurs de français. Au programme : *Moonrise kingdom, E.T.*
- **Festival vision d'Afrique :**  
Rencontre avec un auteur et une classe de 3<sup>e</sup>
- **Atelier Slam**  
Ce projet reconduit avec Mme Bazin et une classe de 3<sup>e</sup>.
- **Fête de la science**  
En lien avec le festival « cerv'odyssée » représentation de la pièce de théâtre «vous avez vu passer la gorille » et exposition avec animation par l'espace Mendès France sur le cerveau et les addictions pour les élèves de 3<sup>e</sup>
- **Collaboration avec la médiathèque de Marennes**
- **Emission de webradio**  
M. MOUSSET a animé cette radio avec un groupe d'élèves.
- **Marfe pédagogique et jardin pédagogique**  
Activités pédagogiques autour de la marre pédagogique et mise en culture d'un jardin pédagogique . Installation d'un poulailler.
- **les cadets de la sécurité civile :** partenariat entre le département, le SDIS, la direction académique et le collège. Ce projet a concerné 12 élèves sur le niveau de 4<sup>e</sup>.  
M. Sorton est professeur référent.  
Ce projet s'est déroulé avec l'aide des pompiers du SDIS et de la caserne de Marennes.
- **Projet lire en fête**  
venue de 3 auteurs dans l'année.

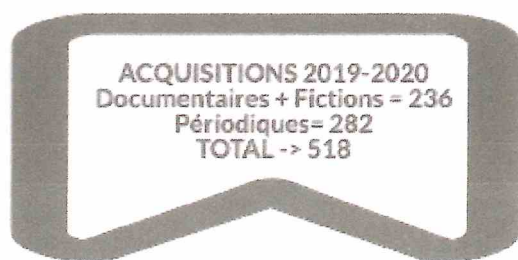
### **Concours de Manga**

Un concours de lecture et de dessin de manga organisé au CDI.

# Bilan d'activités du CDI 2019- 2020

professeur : M. Mousset

**Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu d'enseignement et de culture. Les élèves peuvent y venir pour des cours, ou pour lire, s'informer, effectuer des recherches, faire leurs devoirs. Les personnels et enseignants trouveront également des espaces dédiés.**



## 1 Gestion du fonds

Actualisation du fonds documentaire :

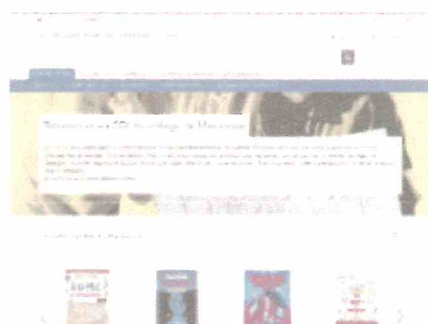
- 1443 documents sortis du fonds pour cause d'obsolescence, dont 961 périodiques (revues et magazines âgés de plus de 5 ans).
- Achats : 518 nouveaux documents intégrés au fonds (3ème année du plan d'acquisition sur 5 ans).

Rangement et reclassement des périodiques : étiquetage complet du fonds d'archives

Acquisition de 3 nouveaux magazines : Books (littérature), L'éléphant (revue de culture générale), Tout comprendre (sciences).

Réaménagement du fonds "Romans"

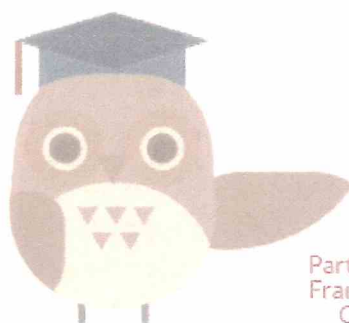
## 2 Site internet



Actualisation du site internet du CDI (E-sidoc) :

- création d'un espace Lettres/Français indiquant la liste des documents (papier + audiovisuel) présents au CDI en lien avec chaque thématique au programme pour chaque niveau
- création d'un espace "ULIS" proposant une sélection de documents adaptés
- création d'un espace "Webradio"
- création d'un espace "continuité pédagogique" avec des ressources pour la classe à distance pour chaque discipline

## 3 Enseignement



Partenariats : professeurs de Français / Lettres + Histoire-Géographie + Espagnol

"Ouvrir l'internet pour la documentation et donner un espace dédié dans un livre-annuaire de la bibliothèque  
 "Comment apprendre à reconnaître les règles de la citoyenneté dans un programme scolaire?"

Mythologie - 6ème  
 Exposés sur le théâtre - 5ème  
 Charte Internet - 5ème  
 Théâtre - 4ème  
 Exposés - 4ème  
 Critique de film - 3ème  
 Usage du téléphone - 3ème



## 4 LA CDI COMPAGNIE



1 réunion hebdomadaire, les jeudis de 12h45 à 13h40. Certains élèves participaient également aux activités de gestion du fonds du CDI (rangement, étiquetage, enregistrement, prêts) lors de leurs temps individuels d'études au CDI ou lors des temps de récréation.

### LES CRÉATIONS SONORES



#### PROJETS CULTURELS

Objectifs visés du point de vue de l'élève organisateur : faire l'expérience de la réalisation et de la mise en oeuvre d'un projet + comprendre les étapes de mise en oeuvre (idée originale, écriture d'un règlement, réalisation d'une affiche, constitution d'un jury, communication aux élèves) + prendre la parole devant un groupe.

Organisation de Concours par les élèves (exemple: "Devine l'image")

Ateliers de création sonore : utilisation de synthétiseurs analogiques pour créer de la musique électronique  
-> création d'un morceau pour chaque émission de radio.

## 5 WEBRADIO



2 émissions ont été enregistrées cette année. L'équipe se retrouvait tous les lundis entre 12h45 et 13h40 pour enregistrer des émissions en semi-direct (enregistrement dans les conditions du direct avec ajout des interviews au montage).

REGARDS D'ADOS - partenariat France Bleu La Rochelle/CLEMI  
Enregistrement de chroniques mensuelles pour France Bleu sur des thématiques liées à la vie d'ado : Terra aventura (geocaching), locaux jeunes de Marennes, les Simpson. Chaque chronique de 3 minutes était diffusée le samedi matin vers 11h.

## GRUPE DE DISCUSSION

### DISCUSSION

Conseil de vie collégienne

Réunions toutes les semaines entre 12h45 et 13h40 pour les élèves volontaires du collège de Marennes-sur-Mer (Marennes).

#### Objectifs

- parler de la vie au collège et en dehors du collège  
- faire connaître ce qu'on pense du collège et de la vie au collège  
- donner son avis sur les problèmes rencontrés au collège

On ne peut pas s'exprimer librement devant des élèves, les professeurs ont le droit de s'exprimer, mais pas de parler à leur place. On ne peut pas s'exprimer librement devant des professeurs.

Règles : la parole n'est pas interrompue et lors d'un avis on ne peut pas discuter la parole d'un autre membre, la parole appartient à celui qui l'a dite dans le groupe.

## 6 ACTIVITES CULTURELLES

### LIRE EN FETE

Accueil de la conteuse Alexandra Castagnetti + Anouk Bloch-Henry (esclavage). Partenariat avec les enseignants de Français et d'Histoire-Géographie. Chaque artiste invité se déplace dans 4 établissements du secteur : La Tremblade, Bourcefranc, Le Château d'Oléron, Marennes.



Alexandra Castagnetti

### RESIDENCE D'ARTISTES (annulée)

La compagnie débute son travail de théâtre dans la rue, dans les cimetières, les universités. La démarche est d'amener le théâtre aux gens. La forme est épurée, ritualisée, le verbe est scandé. Le discours porte sur le quotidien de la population haïtienne, il reflète les interrogations et indignations du directeur de la compagnie et de ses membres sur la pauvreté d'Haïti, la politique, la mondialisation et les programmes de développement. Naissent alors des formes brèves où la scénographie urbaine, simple mais très symbolique, immédiate et marquante va installer le style "Nous".



## BILAN VIE SCOLAIRE 2019-2020

- Quelques rappels sur l' équipe vie scolaire :

L' équipe est constituée de 4 temps pleins d'assistants d'éducation, auquel s'ajoute un 3/4 temps et un mi-temps.

Les moyens sont maintenus pour la rentrée 2020 et l'équipe est reconduite à l'identique pour la rentrée prochaine.

Côté CPE, le poste à temps plein de Mr HINTZY est complété par le service de Mme DEVULDER. Titulaire sur Zone de Remplacement, elle est rattachée au collège J.Hay mais a été affecté à partir du mois de mars au collège de St pierre d'Oléron .

- Les tâches du service vie scolaire sont multiples et diverses.
  - Encadrement et surveillance des élèves dès 8h00 à la descente du bus, puis sur la cour et dans les couloirs aux récréations, durant le midi/2 et à la sortie de 16h45 avant la remontée dans le bus.
  - Contrôle des entrées et des sorties sachant qu'un élève qui fini ses cours avant 16h45 est systématiquement contrôlé en fonction de son régime de « liberté ».
  - Contrôle du passage et surveillance du self et de la cour de récréation ainsi que du foyer tous les midis.
  - Accueil et encadrement des élèves dans les 2 salles d' étude par des assistants d'éducation.
  - Au bureau vie scolaire, accueil des élèves, saisie des absences quotidiennes et régularisation des retours
  - Gestion des retards, rdv. médicaux et carnets oubliés.
  - Assurer le service d'infirmerie les mardis, mercredis et vendredis.
  - Transmettre les nombreuses informations en direction des élèves et répondre aux nombreuses sollicitations des élèves (clés de casier oubliées, montée en ascenseurs,...) , des parents (« est-ce que mon fils a cours? ») et tous les tracas du quotidien.
  - Être un relais des CPE et des enseignants en terme d'informations pour la connaissance des situations d'élèves difficiles.

### LES ABSENCES

Je n'ai pas de statistiques fiables à vous présenter . L'année a été amputée d'un trimestre et cela fausse les comparaisons statistiques et les données annuelles.De plus, le logiciel inclut les élèves déscolarisés et intègre tous les motifs, comme les stages et les sorties pédagogiques ce qui ne permet pas de mesurer précisément les absences.

Cependant, il apparaît que 60% des absences sont de nature médicale et 30% pour raisons familiales.

Le traitement des absences est effectué à l'aide du logiciel PRONOTE depuis 6 ans et il donne satisfaction dans le traitement quotidien. Il permet de traiter les absences signalées en direct par les enseignants heure par heure et d'avoir un état des absences immédiat. Cependant, des erreurs d'appel ou oubliés sont trop fréquemment constatées et provoquent des situations parfois délicates avec des parents . La vie scolaire est informée de la nature de l'absence de l' enfant. Mais, chaque jour, la vie scolaire doit contacter des parents qui ne se sont pas manifestés par l'envoi de SMS.

Les surveillants contrôlent le retour des élèves au collège par le prélèvement des billets de justification (ticket vert) mais quelques « irréductibles » oublient encore trop souvent de les



rapporter. Il faut alors les re-convoquer, parfois plusieurs fois et dans certains cas extrêmes, le sanctionner.

La grande majorité des élèves fréquente les cours de façon régulière. Cependant, quelques situations « d'absentéisme perlé » persistent et font l'objet d'un traitement du CPE et du professeur principal en lien avec les familles. Ce sont des élèves dont les absences s'accumulent au fil de l'année de façon discontinue et dont les justifications parentales semblent suspectes. Dans certains cas, l'assistante sociale est alertée et des signalements d'absentéisme sont déclenchés auprès des services de l'Inspection Académique. 4 situations préoccupantes d'absentéisme ont fait l'objet de signalements mensuels auprès des services de l'Inspection académique. Ce sont des cas particuliers liés à des situations familiales spécifiques. Le confinement a certainement aggravé ces cas et le retour en septembre s'annonce compliqué pour certains.

#### RETARDS :

Il a été recensé 443 retards non justifiés, cette année, contre 708 l'an dernier avec un trimestre de plus. C'est raisonnable et maintient cet indicateur dans les normes habituelles. L'application d'une retenue pour 3 retards non justifiés s'avère toujours efficace.

Ainsi, 43 retenues ont été effectuées pour ce motif.

#### MOTS DISCIPLINES :

Les mots disciplines inscrits dans le carnet de correspondance sont saisis dans le logiciel PRONOTE par les assistants d'éducation et font l'objet d'une convocation au bureau des CPE. Cela permet aux parents de les consulter si les élèves « oublient » de leur présenter et à l'ensemble des personnels d'en prendre connaissance. De plus, si l'enfant perd son carnet, les mots n'auront pas disparu.

883 mots ont été saisis sur PRONOTE sur 2 trimestres avec des motifs très divers concernant principalement des problèmes de comportement en classe ou en étude. D'une façon générale, ils précisent toutes les entorses au règlement intérieur. Le niveau 5ème cumule 336 mots, soit 40% des incidents.

#### RETENUES :

359 retenues ont été attribuées sur les deux premiers trimestres (contre 742 l'an dernier). Elles sont planifiées et mises en œuvre par les CPE et les assistants d'éducation sur les temps libres de l'élève au début ou en fin de journée et sur le midi/2. De plus, une séance collective, encadré par un assedu, s'est tenue chaque semaine et a donné entière satisfaction. Deux-tiers des retenues sont délivrées par la vie scolaire (91 par les assedus et 146 par les cpe) et un tiers par les enseignants (102) alors qu'il y avait une répartition 50/50 l'an dernier. L'équipe vie scolaire (assedus et cpe) délivre la majorité des punitions alors que l'élève passe 3/4 de son emploi du temps avec les enseignants. Une réflexion devra se mener à l'avenir sur ce déséquilibre. Le motif le plus fréquent est l'accumulation des mots disciplines (94), puis les manquements au comportement (81). Pour rappel, chaque mot discipline inscrit dans le carnet doit être signé par les parents puis présenté au CPE pour un entretien. Dès que l'élève cumule 4 mots, il est mis en retenue par le CPE.

L'usage du portable est interdit dans l'établissement et les téléphones sont toujours confisqués durant l'année et remis par la suite aux parents.

Le phénomène se stabilise et reste mineur au rythme d'une confiscation par semaine en moyenne.

#### SANCTIONS :

17 mesures d'exclusion temporaire (contre 50 l'an dernier) ont concerné 14 élèves du collège pour des faits d'insolence caractérisées envers des personnels, de violence et de menace envers des élèves principalement. Le plus souvent, l'élève est exclu des cours mais reste dans l'établissement à travailler durant toute la journée.

Aucun conseil de discipline n'a été réuni durant l'année.

### EXCLUSION DE COURS :

119 exclusions de cours (contre 250 l'an dernier) ont été recensés durant l'année soit une chute probable de 15 à 20 % des événements en tenant compte d'un hypothétique 3ème trimestre. Nous pouvons nous féliciter de ce résultat que je ne sais expliquer. Par ailleurs, les exclusions « sauvages », élèves invités à se poster aux abords de la salle de classe pendant un temps plus ou moins long, se pratiquent encore et modifie la fiabilité de ce paramètre. Pour rappel, les élèves exclus de cours sont pris en charge par les CPE ou la Direction, parfois sans motif et sans travail, ce qui ne facilite pas la remédiation. Il sera nécessaire de mener une réflexion pour définir une prise en charge plus adaptée de ce type d'élève.

### ETUDE :

C'est l'activité qui pèse le plus lourd sur le service. En effet, il s'agit d'accueillir jusqu'à 45 élèves dans une salle et les inciter à travailler dans le calme. Cela s'avère difficile pour certains élèves peu enclin à l'effort et la fin de journée est toujours moins propice à l'action cérébrale...

Certains jours, il faut ouvrir jusqu'à 3 salles sur le même créneau. Il faut différencier les études régulières où l'élève a pu anticiper et prévoir de l'activité et les études irrégulières générées par les absences ponctuelles de collègues dont on a connaissance le jour même et qui ne sont donc pas programmées... D'une manière générale, les séances ont bien fonctionné et les assistants d'éducation ont su instaurer de bonnes conditions de travail.

### DEVOIRS FAITS :

En lien avec les instructions ministérielles, le collège a reconduit le dispositif devoirs faits. Il s'agit de proposer pour chaque enfant dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leur devoirs. Chacun a ainsi la possibilité de travailler individuellement au calme pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire avec l'aide d'un personnel quand il en a besoin. Autour de 25 élèves de tous les niveaux ont été accueillis les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h. Encadré par 1 enseignant et des assistants d'éducation chaque soir, il a permis d'accompagner les élèves dans leurs apprentissage et de remédier à certaines difficultés. Le dispositif a été étendu cette année avec un créneau d'une heure disponible dans la semaine pour chaque élève, encadré soit par un enseignant, soit par un assedu le plus souvent. Environ 80 élèves en ont profités.

### MIDI-DEUX :

Cette année encore, la vie scolaire a assuré l'encadrement de l'espace foyer sur le temps du midi

tous les jours de la semaine.

L'animation est complétée par l'intervention de partenaires comme Lud'Oléron et la Communauté de communes (local jeune) pour les jeux de société 2 fois 1h/semaine, le chant signé ( Mme LEHERPEUX), l'atelier Théâtre, la chorale l'ouverture du CDI aux élèves avec la web radio, le club « documentaires » (diffusées au CDI), le club « activité et projet culturel » et la mise en place d'un groupe de parole, environ 10 élèves en co-animation (Mr Mousset et mr Hintzy)

Enfin, l'UNSS, encadrée par les enseignants d'EPS tous les midis, complète l'offre d'animation.

L'ensemble de ces ateliers profitent aux élèves et permettent une meilleure prise en charge sur ce temps sensible du midi-deux.

## INSCRIPTIONS 6ème :

En raison de la pandémie, les parents des futurs 6èmes n'ont pas pu être reçus en entretien par le CPE .

MANUELS SCOLAIRE : Les assistants d'éducation gèrent la distribution et la récupération des manuels scolaires au début et en fin d'année. Je les remercie

## CONCLUSION :

L'activité du service vie scolaire en 2019-2020 fut intense comme chaque année. La fin d'année et la mise en place du déconfinement par l'application des protocoles a mobilisé activement l'équipe vie scolaire. Le bureau des assistants d'éducation est extrêmement sollicité par les élèves, les parents, les enseignants et parfois la direction. Je tiens à souligner le professionnalisme, la rigueur et la patience de l'équipe Vie Scolaire parfois confrontée à des situations de mécontentement et/ou d'exaspération. De plus, la présence de Mme DEVULDER, CPE TZR présente le mercredi matin, a renforcé et complété l'action éducative jusqu'en février.

Enfin, je tiens à saluer le soutien de la Direction qui s'est toujours montrée disponible et à l'écoute en cas de besoin.

Merci pour l'écoute de ce compte-rendu parfois fastidieux !

Le CPE

## Rapport d'Activités

### Présentation du poste :

Le poste se répartit ainsi : 50% au collège Jean HAY de Marennes-Hiers-Brouage ( Résidence Administrative) et 50% sur son Secteur.

Le Secteur regroupe les Écoles Primaires de :

Bourcefranc Le Chapus; Brouage; Marennes-Hiers-Brouage Saint Just Luzac et Nieulle sur Seudre.

Et les Écoles Maternelles de :

Bourcefranc Le Chapus; Brouage; Marennes-Hiers-Brouage ; Saint Just Luzac et Nieulle sur Seudre.

L'effectif 2019/2020 est de : 941 élèves pour le Secteur (46 de moins qu'en 2018-2019) et 440 élèves pour le Collège (17 de moins qu'en 2018-2019) (soit des effectifs en baisse par rapport à l'an dernier.)

Les effectifs des différents niveaux se répartissent comme suit :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème	4ème	3ème	ULIS
Bourcefranc Le Chapus Maternelle		16	23	32										
Bourcefranc Le Chapus Primaire					21	26	36	34	24					
Brouage				3	4	5	6	6						
Marennes Maternelle	3	46	40	48										
Marennes Primaire					44	47	58	45	59					
Saint Just Luzac		19	26	25	21	27	26	28	15					
Nieulle sur Seudre		17	15	23	16	10	17	15	15					
Collège Jean Hay Marennes										115	109	97	107	12
										440				
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>98</b>	<b>104</b>	<b>131</b>	<b>196</b>	<b>115</b>	<b>143</b>	<b>128</b>	<b>113</b>	<b>941</b>				
<b>Soit Effectif Total</b>		<b>1381</b>												

C'est un secteur rural.

Spécificité : le centre médico-scolaire est situé au sein du collège de Marennes avec une secrétaire présente une 1 journée à 1journée 1/2 par semaine, le MEN et sept infirmières.

## Mes Fonctions :

- D'un part dans le respect de l'arrêté du 3 Novembre 2015 et de la circulaire du 10 Novembre 2015.
- D'autre part, dans le champs de compétences défini par :
  - le décret N°2002-194 du 11 février 2002,
  - et de la circulaire de santé scolaire 2016/2017 de Juillet 2016.

## J'assure des Fonctions :

- 1 – Techniques :
  - Soins aux élèves (et Personnels)
  - Urgences.
  - Dépistages Infirmiers.
  - Suivi Personnalisé des élèves.
- 2 – Relationnelles :
  - Avec l'élève : accueil, écoute, informations, conseils, dialogue, orientation vers un autre partenaire.
  - Avec les familles.
  - Avec le Médecin Scolaire.
  - Avec l'Assistante Sociale.
  - Avec l'Équipe Éducative.
  - Avec les équipes extérieures. (CMPEA, CIMPP, Éducatrice de prévention....)

## 3 – Éducatives

Elles s'élaborent en fonction des problèmes de santé détectés lors des bilans de santé, des textes et de la politique académique de santé.

## ORIENTATIONS ACADEMIQUES

### 1<sup>er</sup> AXE – Étapes Obligatoires du « parcours éducatif de santé » de l'élève.

Pris en application de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, l'arrêté du 3 novembre 2015 précise désormais la périodicité et le contenu des visites de dépistage obligatoires prévues à l'article L.541-1 du code de l'éducation. Les élèves concernés par le dépistage infirmier sont pour la plupart en classe de 6ème, sinon en classe de CM2.

Ainsi 9 élèves de 6ème et 60 élèves de CM2 (sur 113 inscrits) ont bénéficié d'un dépistage infirmier.

### 2ème AXE – Les élèves à besoins éducatifs particuliers (afin de leur permettre de poursuivre aussi loin que possible leur parcours scolaire)

1) Par l'aide à la mise en place des PAI et PAP rédigés par le MEN.

il y a :

#### - au collège :

- 7 PAP (contre 11 en 2018/2019)
- 2 PAI pour pathologies chroniques (allergie alimentaire, diabète, épilepsie) (contre 3 en 2018/2019)

#### - sur le secteur :

- 7 PAI pour pathologies chroniques (allergie alimentaire, diabète, asthme, épilepsie, saignements...) (idem à l'an dernier)
- 1 PAP (idem à l'an dernier)

2) Par la participation

#### - au collège :

aux Équipe de Suivi de Scolarisation (16 élèves bénéficient d'un dossier MDPH + 12 en classe ULIS)  
aux Équipes Éducatives.

#### - sur le secteur :

à certaines ESS (4) (23 élèves bénéficient d'un dossier MDPH (contre 22 l'an dernier)) et EE (8) pour remplacer et faire le lien avec MEN qui ne pouvait y participer.

3<sup>ème</sup> AXE - Le suivi de la santé des élèvesDans le second degréSuivi des élèves :

Au 19 Juin 2019, il y a eu 767 passages (ou séjours) (l'an dernier 1163 passages ou séjours) Cette baisse est à mettre en lien avec cette année particulière (confinement du 16 Mars au 11 Mai). Les collégiens volontaires de 6ème/5ème sont revenus du 18 Mai au 5 Juin ; puis en alternance avec la présence de 4ème/3ème volontaires, 1 semaine/1 semaine. Moyenne d'élèves présent depuis le 18 Mai 60 contre 440 en temps habituel. On constate de ce fait que le nombre de passages reste identique aux années précédentes. Les chiffres restent donc globalement stables.

Les besoins exprimés par les élèves peuvent être multiples et plus ou moins associés, écoute, relation d'aide; soins et traitement; demande de renseignements/ressources et conseils de santé.

Le temps passé avec chaque élève est variable en fonction de sa demande d'écoute.

Cette demande s'explique par la part importante d'élèves en détresse psychologique (en rapport avec des situations familiales particulières : précarité, divorce, alcool, drogues, maladie/décès d'un des parents...), pouvant être responsable de trouble du comportement (agressivité, renferment, absentéisme, mal être profond...) et d'échec scolaire.

Par rapport à certaines situations, des liens sont régulièrement faits avec la direction, le CPE, le MEN, l'AS, les parents.

Travail en équipe pluri disciplinaire :

En participant :

- aux cellules de veille (2) avec la Direction, le Médecin Scolaire, l'Assistante sociale, le COPsy et le CPE.
- aux ESS (16) (Équipes de suivi de scolarisation pour les élèves présentant un handicap).
- aux EE (équipes éducatives)

Dans le 1er degré :

En raison du confinement :

- 0 GS ont été vu avec le MEN.

- En réalisant des bilans ciblés (fait à la demande des équipes pédagogiques, des membres du RASED pour des élèves présentant des difficultés scolaires, ou suite à mes dépistages infirmiers).

J'ai vu 16 élèves en bilan ciblé (du CP au CM1). Plusieurs troubles (visuel, auditif, langage...) ont été détecté (pouvant avoir une influence sur les apprentissages), des avis ont été fait aux parents afin des les orienter sur les professionnels compétents.

Des concertations sont faites régulièrement avec le MEN pour faire le lien sur certains élèves.

- En réalisant des bilans infirmiers auprès des élèves de CM2 afin de faire le suivi et le lien école-collège. Ainsi en raison du confinement : 60 sur 113 élèves de CM2 ont bénéficié d'une consultation infirmier.

4<sup>ème</sup> AXE - Les activités de promotion de la santéPour le second degré :

Participation aux 2 réunions du CESC.

Les actions mises en place cette année rentre dans un projet plus global du « bien vivre ensemble et développer les compétences psychosociales. Ainsi :

- Les 6ème ont bénéficié d'une action sur « Agir contre le harcèlement ».

Ces actions ont été animées par M. OUFDIR de la MAE, et moi-même. Elles se sont déroulées en classe entière pendant 1h30 avec le joie de l'oeil de la MAE suivis d'échanges.

2 classes de 6ème ont participé au concours sur le Don du Sang et eu une présentation de l'association par Mme BUREAUD.

- Les 4ème ont bénéficié d'une action sur « la vie affective », en 1/2 classe non mixte avec en support : brainstorming et vidéo sur la puberté. Objectif : sensibiliser sur les relations amoureuses, consentement... Ces animations ont été animé par Mme Dodolin, des collègues IDE et moi-même.

- Les élèves de la classe ULIS ont bénéficié de 5 séances sur « mieux communiquer » L'objectif : développer les compétences psycho-sociales. Séances co-animées avec l'assistante sociale Mme Dodolin.

- Du fait du confinement les 5èmes et les 3ème n'ont pu bénéficier d'aucune action.

Le bilan de l'ensemble de ces actions est positif avec un fort investissement des jeunes.

A noter :

J'ai participé cette année à plusieurs actions de santé dans d'autres établissements.

Deux jours au collège de La Tremblade auprès d'élèves de 3ème ; et une journée au collège du château d'Oléron auprès d'élèves de 4ème sur la vie affective et relation amoureuse.

Tous ces projets demandent des temps de préparation avec les différents partenaires : avec des réunions pour faire le point, fixer les attentes et objectifs et évaluations de chaque action.

Pour le 1er degré :

A la demande des équipes enseignantes j'ai mené plusieurs actions à la santé.

Ainsi sur les écoles du secteur :

- 3 classes de CP ; 1 classe de CE1 et une de CE2 ont bénéficié d'une action sur le sommeil Action faite en classe entière avec présence de l'enseignant sur 1/2 matinée.

- 2 classes de CE1 et 2 classes de CE2 ont bénéficié d'une action sur l'hygiène corporelle et des mains avec l'enseignant sur 1/2 matinée..

- 2 classes de CE1 et une de CE2 ont bénéficié d'une action sur le petit déjeuner avec l'enseignant sur 1/2 matinée.

Et une classe de CE2/CM1 a bénéficié d'une information sur le développement et la puberté ;

A la reprise de la scolarité, suite au confinement : 4 écoles m'ont sollicité pour intervenir auprès de certaines classes.

Ainsi les semaines du 11 au 20 mai , je suis intervenue dans 10 classes pour aborder le confinement, le déconfinement, la covid-19, les gestes barrières...

## AUTRES ACTIVITÉS

Différentes rencontres et réunions ont eu lieu avec les différents partenaires M.OUFTIR prévention MAÉ, les collègues : assistante sociale, équipe éducative, CPE) afin de monter les actions éducatives, de définir les attentes, objectifs, supports ...

2 réunions ont également eu lieu avec les collègues pour harmoniser nos actions (objectifs, supports...)

Lors de la semaine de la science, j'ai co-animé les ateliers sur l'exposition « drogue et cerveau » à destination des 3ème.

J'ai également été référente de proximité d'un service sanitaire de 5 étudiants infirmiers de 2ème année de l'IFSI de Rochefort.

Afin d'organiser au mieux leur accueil et leur service au sein du collège : il y a eu plusieurs rencontres avec les cadres de l'IFSI.

Cette année du fait du confinement : les 5 étudiants n'ont pu être présent qu'une semaine, n'ayant pu faire aboutir leur action.

Je suis toujours membre de l'association Neurosciences de Marennes.

## LES FORMATIONS

Cette année :

J'ai participé à la formation « genre et santé sexuelle » sur 3 jours sur Oléron.

Participation à la journée sur La Rochelle « La famille dans tous ses écrans ».

Participation à la remise à niveau des formateurs gestes qui sauvent.

## BILAN ET PERSPECTIVES

Du fait de la situation très particulière (Covid-19 -confinement- les protocoles sanitaires en cours...) : des bilans infirmiers ainsi que des actions de prévention qui été initialement prévus, dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés n'ont pu avoir lieu.

Mes perspectives sont de :

Continuer à s'adapter aux protocoles sanitaires en place,

Continuer à Travailler en lien avec les équipes de direction, MEN, AS, Psychologue scolaire, RASED, partenaires extérieurs, afin d'aider au mieux les élèves dans leur intégration, scolarité, bien-être...

Maintenir des actions de préventions actives (actions qui seront menées en fonction des constats, et des demandes et en lien avec les directives académiques et rectorales).



Rapport d'activités du Service social en faveur des élèves  
Année scolaire 2019 2020  
Collège Jean Hay de MARENNES

Juillet 2020

1. Présentation de l'assistante de service social

Prénom Nom : Marion DODOLIN  
Corps : Assistante de service social  
Quotité de temps de travail : 80 %

2. Missions de l'assistante de service social, service social en faveur des élèves

*Circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017*

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-Dasen, le service social en faveur des élèves concourt directement aux missions de service public de l'éducation et contribue au bon fonctionnement des établissements et services de l'éducation. Il est force de propositions pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative, sociale et de santé.

Service de proximité, son action s'inscrit dans une politique de prévention au sein de l'institution et à l'interface de l'école et de son environnement. Il vise à aider l'élève à construire son projet personnel qui a pour objectif général l'entrée aussi satisfaisante que possible dans la vie adulte sous ses aspects professionnels, sociaux et humains. Il œuvre, par une approche globale, à l'amélioration de la qualité de vie des élèves au plan social, familial, sanitaire, économique, culturel et à leur assurer des conditions favorables à leur réussite, concourant à instaurer un climat scolaire serein et un cadre protecteur. Il accompagne les élèves dans la construction de leur parcours scolaire et dans l'acquisition de leur autonomie, en favorisant le développement de leurs compétences psychosociales.

Déclinées aux différents niveaux du système éducatif dans les projets académiques, départementaux et d'établissement, les missions du service social en faveur des élèves s'exercent dans le cadre des priorités nationales suivantes :

- contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage en agissant sur les facteurs sociaux et éducatifs à l'origine des difficultés, en proposant un accompagnement social, en facilitant, si besoin est, une intervention précoce d'autres services spécialisés ;
- contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine ;
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire en participant à la prévention des violences et du harcèlement sous toutes leurs formes, en soutenant les élèves (victimes comme auteurs), en assurant une médiation dans les situations de tensions, conflits et ruptures de dialogue ;
- participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits ;
- concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers en participant à leur accueil, à leur information et à leur accompagnement, en lien avec les parents et les professionnels en charge de leur suivi ;
- participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;
- soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents, notamment avec les parents les plus éloignés de la culture scolaire, en mobilisant si besoin le réseau partenarial ;
- participer à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux, en lien avec les établissements de formation.

### 3. Le secteur d'intervention de l'assistante de service social : MARENNES-OLERON

Résidence administrative

Collège Jean Hay

25 avenue de Beaulieu - 17320 MARENNES

05 46 85 36 33

Présence : 2 jours/semaine (lundi et jeudi matin)

Collège Aliénor d'Aquitaine

1 boulevard Victor Hugo - 17480 LE CHATEAU D'OLERON

05 46 47 61 38

Présence : 1 ½ journée/15 jours

Collège Pertuis Antioche

2 avenue de la libération - 17310 SAINT PIERRE D'OLERON

05 46 47 06 11

Présence : 1 journée /semaine

Lycée de la mer et du littoral

Rue William Bertrand - 17560 BOURCEFRANC LE CHAPUS

05 46 85 45 05

Présence : 1 journée/semaine

CEPMO

30 avenue du débarquement - 17370 SAINT TROJAN LES BAINS

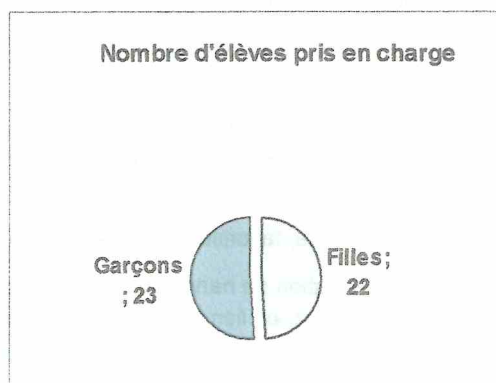
05 46 47 46 22 – 05 46 47 23 57

Présence : 1 ½ journée/mois

### 4. Les interventions de l'assistante de service social au collège Jean Hay

#### a. L'accompagnement individuel au collège

45 élèves sont accompagnés par l'assistante de service social.



## b. La participation de l'assistante de service social à travers les actions collectives menées au collège Jean Hay

### Action 1

Thème : CPS (Compétences psycho sociales)

Titre de l'action : « Mieux communiquer »

Public Classe ULIS

#### Historique des actions

2016/2017 : Mieux se connaître / Identification des émotions et des sentiments

2017/2018 : Mieux s'orienter

#### Constats

La violence verbale d'élèves du collège à l'égard des élèves de la classe ULIS entraînant réaction violente et sanction par l'établissement scolaire

Les cours d'EPS sont compliqués : les jeux d'équipes en sport soulignent la vulnérabilité des élèves ULIS (lenteur, compréhension, etc.)

#### Objectifs

Permettre une meilleure inclusion des élèves ULIS auprès des autres élèves de l'établissement scolaire

Favoriser le droit à la différence (le respect des valeurs communes en vue d'une protection de l'individu)

Intervenants : infirmière scolaire, conseiller principal d'éducation, professeur de physique, assistante de service social

#### Déroulement de l'action

5 séances sont organisées de début novembre 2019 à la mi février 2020

### Action 2

Thème : Vie affective et sexualité

Intervenants : infirmières scolaires, assistante de service social en faveur des élèves

Publics :

- Les classes de 4eme et 3eme,

Outils et moyens :

- Photo langage,
- Brainstorming,
- Abbaque de Régnier,
- Évaluation de l'action par questionnaire individuel

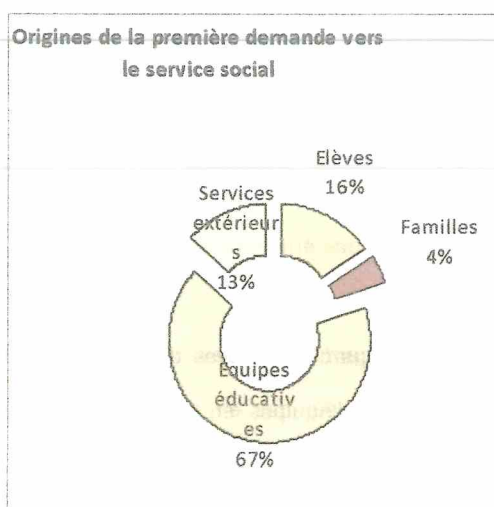
**Il est important de noter qu'en raison de la crise sanitaire, les actions collectives programmées (le harcèlement auprès des classes de 4eme) n'ont pas pu être menées.**

#### Projets pour 2020-2021

Au regard de l'ouverture de classes EGPA à la rentrée prochaine, et en lien avec le service de promotion à la santé et l'équipe pédagogique, le service social en faveur des élèves souhaite s'impliquer dans une action collective à destination des élèves de SEGPA.

D'autre part, pour l'année scolaire prochaine, le service social en faveur des élèves souhaite reconduire sa participation aux actions collectives au sein du collège Jean Hay (Vie affective et sexualité, CPS, harcèlement, etc.).

L'origine de la première demande : 67% l'équipe éducative, 16 % les élèves et 13 % les services extérieurs

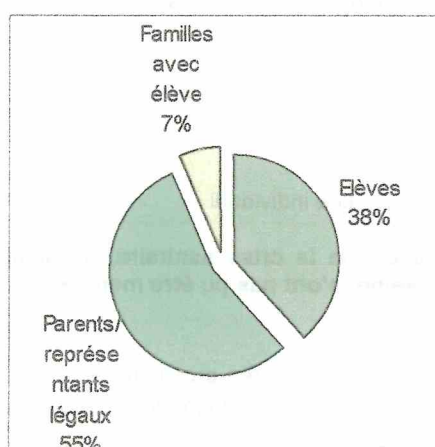


Les motifs principaux de l'accompagnement :

- Scolarité 28%,
- Santé et bien-être 24%,
- Difficultés familiales 16%,

**Il est important de souligner que les problématiques majeures rencontrées présentent des difficultés associées. A ce titre, les problématiques ne sont que très rarement isolées.**

181 entretiens sont réalisés dont 69 avec les élèves, 100 avec les familles et 12 avec les familles en présence des enfants.



483 liens sont effectués dont 18% avec l'infirmière scolaire, 27% avec la vie scolaire et 14% avec les services sociaux et éducatifs.

Aucunes visites à domicile (VAD) ne sont effectuées durant cette année scolaire.

- **Zoom sur la protection de l'enfance au collège Jean Hay**

Durant cette année scolaire, 13 écrits de Protection de l'Enfance ont été adressés aux autorités compétentes.

Les écrits sont :

- 9 informations préoccupantes,
- 4 signalements au TGI de LA ROCHELLE (saisine directe du Parquet).

Dans le cadre de situations de risque de danger pour les mineurs, l'assistante de service social a travaillé à la mise en place de 2 mesures d'aide éducative de prévention (Éducatrice spécialisée ASE DT).

### 5. Le partenariat

#### a. Les partenaires internes majeurs au collège Jean Hay

- Service de promotion à la santé (principalement les infirmières scolaires)
- CPE et vie scolaire
- Services sociaux et éducatifs
- Administration et direction

#### b. Les partenaires hors établissement scolaire

- Services sociaux de proximité
- Service éducatif
- Délégation Territoriale
- CMPEA LR, Antenne de Marennnes et Saint Pierre d'Oléron
- CMPP Marennnes
- Hôpital Rochefort

Un bon travail en partenariat est mené avec les services sociaux de proximité : les échanges professionnels sont assurés entre le service social en faveur des élèves et les services sociaux dans le cadre des suivis engagés auprès des jeunes et des familles. En raison de l'étendu du secteur d'intervention et ainsi de la multiplicité des travailleurs sociaux de proximité, les échanges par mails et par téléphone ont été privilégiés.

## RESULTATS DNB SESSION 2020

	inscrits	Admis	%
Série			
Générale	97	90	92,78
Mention TB		38	
Mention B		32	
Mention AB		14	
Mention passable		6	
Série			
Professionnelle	8	4	50
		Dont 1 mention AB	
CFG		4	





<b>PROTOCOLE SANITAIRE NOVEMBRE 2020</b>
--



Conformément au Protocole Sanitaire entrant en vigueur à compter de novembre 2020 suite à l'évolution de la crise sanitaire liée au COVID19, le collège renforce le protocole jusqu'ici en vigueur.

A compter du 9 novembre 2020, étant donné qu'il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées), chaque classe se verra attribuer une salle spécifique conformément au tableau joint en annexe. La répartition des salles a été réfléchi de manière à ce que les niveaux de classe soient autant que faire se peut dans des secteurs identiques.

En ce qui concerne les temps de récréation, la cour sera divisée en 4 secteurs correspondant aux 4 niveaux de classes que compte le collège. Afin de limiter les brassages dans les couloirs, les élèves sortiront des salles par les issues de secours habituellement utilisées pour les exercices incendie.

La restauration scolaire est déjà organisée au collège comme le préconise le protocole. En effet, tous les élèves se lavent les mains avant d'accéder à la chaîne de restauration, les marquages au sol existent afin de respecter la distanciation physique entre les élèves lors du passage au self, les élèves sont appelés par niveau de classe afin de limiter les brassages, les tables sont désinfectées à l'issue du service. Il sera de plus, demandé aux élèves de partager le plus souvent possible leur table avec les mêmes camarades de manière à faciliter l'identification de cas contacts éventuels.

Au niveau du nettoyage et de la désinfection des locaux, les points de contact seront désinfectés 2 fois et non plus 1 seule fois par jour conformément aux consignes données.

Les fenêtres des salles de classe seront ouvertes plusieurs fois par jour comme demandé.


Le matin avant l'arrivée des élèves, elles seront ouvertes par les agents en charge de l'entretien.

Aux récréations, ce sont les enseignants ayant en charge les élèves dans le créneau précédant la récréation qui ont pour mission de le faire, de même qu'avant la pause méridienne.

Le soir, les agents en charge de l'entretien ouvriront de nouveau les fenêtres pendant le temps de nettoyage des locaux.

Ainsi une aération de 15 minutes au minimum sera respectée toutes les 2 heures comme spécifié dans le protocole sanitaire.

Enfin concernant les gestes barrières, il n'y a pas de changement par rapport à ce que nous appliquons depuis la rentrée de septembre, les consignes restant identiques en la matière (port du masque obligatoire pour tous en intérieur comme en extérieur, distanciation physique appliquée le plus souvent possible, lavage des mains plusieurs fois par jour comme préconisé au savon ou au gel hydro-alcoolique).

	<p align="center">Ajustement EDT</p> <p align="center">- Protocole sanitaire Covid 19 -</p>	<p align="center">Le 5 novembre 2020</p>
---	---	--

**Répartition des classes et salles à partir du lundi 9 Novembre 2020**  
(mis à jour Pronote à venir)

Salle	Nb place	Classe	Effectif	Remarques
01	28	6 A	28	
02	30	6 B	28	
03	32	6 C	28	
04	22	6 D	27	
05	24	4 B	28	
06	28	4 C	28	
07	29	4 D	27	
101	31	4 A	28	
102	12	5 E	11	
103	32	5 A	29	
104	30	5 B	30	
105	30	5 C	30	
106	30	5 D	29	
108	30	3 D	23	
109	16	Ulis	variable	
109 Bis	10	6 E	10	
Salle Réunion	24	3 A	23	
201	32	3 B	24	
205	30	3 C	25	

Aménagements spécifiques

Allemand	3B jeudi en M2	108
	3B vendredi en S2	Salle de réunion



Latin	3B - 3D	201
	4B - 4C	06
	5C - 5D	106

6B	Jeudi	M2	Français - Gr2	02
			Anglais - Gr1	01

3C	Vendredi	M1	Français FrGr2	01
			Mathématiques Gr2	205
	Vendredi	M2	Dispositif alternance	103
			Mathématiques Gr1	205

3D	Vendredi	M2	Dispositif alternance	103
			Français Gr1	108

Cette organisation permet de limiter au maximum le brassage et la circulation des élèves.  
Les élèves devront se déplacer pour accéder aux salles spécialisées (Arts plastiques, Physique Chimie, SVT et Technologie) et l'EPS au gymnase.

## MANUELS SCOLAIRES CLASSES DE SEGPA 6ème - 5ème ANNEE 2020/2021

NOMBRE	TITRE ET EDITEUR	PRIX UNITAIRE TTC
15	SCIENCES ET TECHNOLOGIE CYCLE 2 / HACHETTE	19,00 €
15	HG EMC 5E 2016 BIMANUEL / MAGNARD	22,00 €
15	HIST GEO EMC 6E BIMANUEL / MAGNARD	22,00 €
1	HG EMC 6E 2016 LDP / MAGNARD	16,00 €
1	HG EMC 5E 2016 LDP / MAGNARD	16,00 €
2	FUN IN ENGLISH 6E 5A SEGPA / CRDP STRASBOURG	23,76 €
1	BOBEE FORESTIER SVT 5E 2017 LI / BORDAS	12,48 €
1	ENSEIGNER L'ANGLAIS EN 6E et 5E SEGPA / CORRINGER-TROCHON / OXALYDE EDITIONS	62,78 €

Manuels évacués de  
CA du 23.11.2020

CONTRATS D'ENTRETIEN 2020 2021

SN APS 33210 LANGON	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	07/01/2020	31/12/2021	400,00 €	Maintenance du système de détection incendie du collège 2 visites préventives / an
INDEX ENERGIES 72, Avenue J-Baptiste Clément 92513 - BOULOGNE-BILLANCOURT	OR20050A00	01/01/2017	31/12/2021	2 700,00 €	Maintenance des installations de la chaufferie et adoucisseur d'eau chaude. 2 visites/an
FAUCHE	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	30/01/2020	31/12/2021	850,00 €	Maintenance du Système de désentouillage 1 visite / an
SAPIAN ISS HYGIENE & PREVENTION Agence de La Rochelle 14, rue Le Verrier - 17410 - AYTRE	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	01/05/2018	30/06/2022	150,00 €	Dératisation - Dessourisisation des locaux 2 interventions / an
RISO - France 49, rue de la Cité 69441 - LYON Cedex 03	BK2738600	13/09/2016	30/12/2022	14 800,00 €	Contrat de 500 000 copies noires et 35 000 Copies couleurs par an. 2 copieurs - Répartition : AP = 7400,00 € et ALO = 7400,00 €
TOSHIBA		21/10/2020	21/10/2025	550,00 €	Contrat de 5 copieurs avec 2000 copies /an /copieur. Coût de la copie supplémentaire NB = 0,0027 € et couleur = 0,026 €. Dépassement copie pris sur crédits pédagogiques (hors VS : 200 €) : AP
S.C.S. OTIS 72, Rue de Québec 17000 - LA ROCHELLE	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	01/01/2018	31/12/2021	1 500,00 €	Entretien et maintenance des 2 ascenseurs
QUALYSE	1806222-14110	01/01/2018	31/12/2021	110,00 €	Légionnelle
PITNEY BOWSE	48720081			350,00 €	
ALARME INTRUSION	En cours de consultation			300,00 €	
TELESURVEILLANCE	En cours de consultation			676,80 €	496,80 € TTC le contrat + 90 €/intervention agent (2 intervention comptabilisées)
ALARME SECURITE	En cours de renouvellement	01/01/2021	31/12/2021	558,00 €	Vérif Portes et portails
				<b>22 944,80 €</b>	

ERCO 14, Rue d'Inkermann 79000 - NIORT	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	01/05/2018	30/06/2022	1 400,00 €	Maintenance des équipements de cuisson, meubles de maintien à température positive, divers appareils de préparation culinaire, machines à laver la vaisselle
Etablissements CHASSERIEAU Z.A. La Mission 17810 - ST-GEORGES DES COTEAUX	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	01/05/2018	30/06/2022	750,00 €	Maintenance des matériels de froid alimentaire
IGIENAIR 16, rue Georges brassens 33240 PEUJARD	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	01/05/2018	30/06/2022	500,00 €	Nettoyage des hottes de cuisine
SARL SNATI - DELFAU 6, rue de la Pierre Creuse 17414 SAINT JEAN D'ANGELY	Groupement d'Achats Adhésion au CA du 29/09/2014 Acte 38/2014	01/05/2018	30/06/2022	1 500,00 €	Pompage et nettoyage de 3 bacs dégraisseurs, hydrocurage de la canalisation entrée et sortie des 3 bacs. 2 interventions par an
TOSHIBA		21/10/2020	21/10/2025	100,00 €	Contrat de 1 copieur avec 2000 copies /an /copieur. Coût de la copie supplémentaire NB = 0,0027 € et couleur = 0,026 €.

4 250,00 €

SRH



25 avenue de beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE  
Courriel : [ce\\_0170386c@ac-poitiers.fr](mailto:ce_0170386c@ac-poitiers.fr)

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Collège Jean HAY  
25 avenue de Beau lieu  
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE  
Représenté par Mme LALLEMENT, principale,

Et

L'intervenant : Mme  
Adresse :  
Tél :  
N° de SIREN :  
N° ADELI :  
En qualité d'ergothérapeute,

### Article 1 :

Action prévue : séance d'ergothérapie

Elève concerné :

Identité du ou des intervenants (qualités) :

### Article 2 :

Mme / M ..... s'engage à intervenir auprès de l'élève .....  
en classe de ..... en ..... (horaire) tous les ..... (jour)  
(calendrier joint).

### Article 3 : Responsabilité et assurances

L'intervenant extérieur intervient dans les locaux scolaires auprès de l'élève sous l'autorité d'un membre de l'équipe éducative.

L'intervenant extérieur est responsable de la technicité de l'activité, le membre de l'équipe éducative reste responsable, sous l'autorité du chef d'établissement, de la sécurité de l'élève.

L'intervenant s'engage à prendre soin du matériel et des locaux pouvant être mis à sa disposition. Toute dégradation lui sera facturée au montant de sa valeur de remplacement. L'intervenant s'engage à respecter les valeurs de l'éducation, les règles et principes régissant l'enseignement public notamment les principes fondamentaux de laïcité, de neutralité, conformément au code de l'Éducation.

L'intervenant extérieur doit justifier d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile individuelle y compris dans la cadre de l'activité concernée.

#### Article 4 : Conditions d'annulation

En cas d'empêchement, l'intervenant extérieur doit informer l'établissement le plus tôt possible.

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le

L'intervenante,

La principale,

Christine LALLEMENT

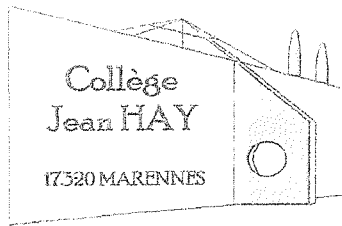
## CONVENTIONS 2020 2021 AVEC INCIDENCE FINANCIERE

Convention de partenariat Monsieur HILLAIRAUD / Collège	400,00 €	Intervention pédagogique et reconstitution d'une garnison romaine à partir de Playmobils	classes de 6ème	20 et 21 mai 2021
Compagnie "Coyote minute" - spectacle "Fascheux matins"	1 626,00 €	Contrat de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre du projet "Théâtre au Collège" - Compagnie "Coyote minute" - spectacle "Fascheux matins" - 1 spectacle et 4 ateliers + droits d'auteur	classes de 3ème	25 mars 2021
Convention de groupement comptable entre le collège et le lycée Cordouan de Royan	275 €	Convention fixant les règles de fonctionnement et de traitement des opérations comptables entre le collège Jean Hay et le lycée Cordouan de Royan		

## CONVENTIONS 2020 2021 SANS INCIDENCE FINANCIERE

"Roule ma frite" - Hôtel de Ville - 17550 Dolus d'Oléron	Récupération des huiles de friture usagée 1 fois par trimestre	Année 2021	
Mme LAMBERT Marie	Ergothérapeutes intervenants auprès d'élèves au sein du collège.	Année scolaire 2020/2021	
Mme LIEGER Agnès			
Mme PERROT Clara			
Communauté de communes du bassin de Marennes	Convention d'utilisation du complexe sportif communautaire (Dojo, vestiaires et sanitaires)	du 30 novembre 2020 au 12 mars 2021 inclus	
Association "Tous en Scène"	Convention d'occupation des locaux (salle polyvalente) hors temps scolaires	Année scolaire 2020/2021 : tous les lundis de 17h à 19h et tous les mardis et jeudis de 13h à 13h40 (hors vacances scolaires)	
Association "Neurosciences"	Convention d'occupation des locaux (salle polyvalente et salle de sciences) hors temps scolaires	Année scolaire 2020/2021 : 01 octobre 2020 (17h30 - 20h), 10 octobre 2020 (14h - 20 h), 30 avril 2021 (17h30 - 20h30) et 01 mai 2021 (9h -17 h)	
FCPE	Convention d'occupation des locaux (salle polyvalente) hors temps scolaires	Année scolaire 2020/2021 : 19 janvier 2021 (17h30 - 19h), 02 mars 2021 (17h30 - 19h)	





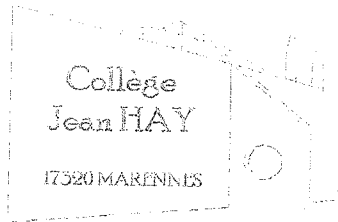
Marennes, le 20 octobre 2020

**ACCEPTATION DE DON**

Je soussigné, Christine LALLEMENT, principale du Collège Jean Hay de MARENNES accepte le don du District de Foot de la Charente-Maritime d'un montant de 750 € (sept cent cinquante euros) au titre de sa participation au financement de la classe Foot 6è/5è – année 2020.

A circular official stamp with the text 'LE COLLÈGE JEAN HAY', 'La principale C. LALLEMENT', and 'MARENNES-HIERS-BROUAGE'. A signature is written across the center of the stamp.

Christine LALLEMENT



Marennnes, le 09 novembre 2020

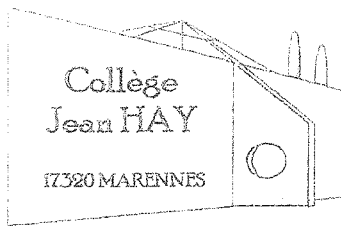
## ACCEPTATION DE DON

Je soussignée, Christine LALLEMENT, principale du Collège Jean Hay de MARENNES accepte le don du Foyer Socio-Educatif (FSE) d'un montant de 569.95 € (*cinq cent soixante neuf euros et quatre vingt quinze centimes*) au titre de sa participation pour les sorties dans le cadre de THEATRE AU COLLEGE (AP/PROJET/2THEA/7468).

La principale



Christine LALLEMENT



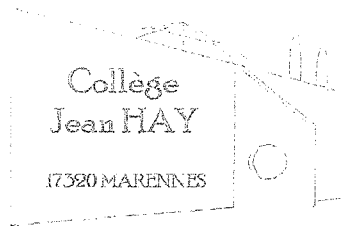
Marennnes, le 20 octobre 2020

**ACCEPTATION DE DON**

Je soussigné, Christine LALLEMENT, principale du Collège Jean Hay de MARENNES accepte le don du SDIS de la Charente-Maritime d'un montant de 300 € (trois cent cinquante euros) au titre de sa participation au financement du projet « les cadets de la sécurité » – année 2020.

La principale  
COLLEGE JEAN HAY  
Le principal  
C. LALLEMENT  
MARENNES-MARS  
Christine LALLEMENT

A circular official stamp from the Collège Jean Hay in Marennnes-Mars. The stamp contains the text 'COLLEGE JEAN HAY', 'Le principal', 'C. LALLEMENT', and 'MARENNES-MARS'. A handwritten signature is written across the stamp.



Marennes, le 23 novembre 2020

## ACCEPTATION DE DON

Je soussigné, Christine LALLEMENT, principale du Collège Jean Hay de MARENNES accepte le don de la FCPE d'un montant de 1088 € (mille quatre vingt huit euros) au titre de sa participation au financement du voyage à CARDIFF 2020 (AP/VOYAGE/0CARDIFF/7468).

La principale

A circular stamp with the text "COLLEGE JEAN HAY", "MARENNES", "ACADEMIE DE POITIERS" around the perimeter. In the center, it says "La principale C. LALLEMENT".

Christine LALLEMENT

Académie :  
POITIERS

Exercice : 2020

MINISTÈRE : Education Nationale

DÉPARTEMENT :  
CHARENTE-MARITIME

Établissement : 0170386C  
COLLÈGE JEAN HAY  
25 avenue de Beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENINES  
Téléphone : 0546853633

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 6  
Présentée pour vote au Conseil d'administration

CHRISTINE LALLEMENT, chef d'établissement

ANNEXE 12

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
CHARENTE-MARITIME

Académie : POITIERS  
Exercice : 2020

Etablissement : 0170386C  
COLLÈGE JEAN HAY  
25 avenue de Beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENNES

Pièce B8.1  
DBM VOTE

Ordonnateur : CHRISTINE LALLEMENT  
Comptable assignataire : CLAUDE MOREL

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°6

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES DÉPENSES
Activité pédagogique	190 726.78	176 068.46	-14 658.32
Vie de l'élève	6 040.71	6 040.71	0.00
Administration et logistique	110 845.61	98 671.82	-12 173.79
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>307 613.10</b>	<b>280 780.99</b>	<b>-26 832.11</b>
Restauration et hébergement	132 395.79	120 395.79	-12 000.00
Bourses nationales	25 000.00	25 000.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>157 395.79</b>	<b>145 395.79</b>	<b>-12 000.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>465 008.89</b>	<b>426 176.78</b>	<b>-38 832.11</b>

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
CHARENTE-MARITIME

Etablissement : 0170386C  
COLLÈGE JEAN HAY  
25 avenue de Beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENNES

Pièce B8.2  
DBM VOTE

Académie : POITIERS  
Exercice : 2020

Ordonnateur : CHRISTINE LALLEMENT  
Comptable assignataire : CLAUDE MOREL

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°6

PREVISIONS BUDGETAIRES									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES					RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	190 726.78	0.00	190 726.78		176 068.46	0.00	176 068.46		
Vie de l'élève	6 040.71	0.00	6 040.71		6 040.71	0.00	6 040.71		
Administration et logistique	101 826.06	9 019.55	110 845.61		89 652.27	9 019.55	96 671.82		
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>298 593.55</b>	<b>9 019.55</b>	<b>307 613.10</b>		<b>271 761.44</b>	<b>9 019.55</b>	<b>280 780.99</b>		
Restauration et hébergement	132 395.79	0.00	132 395.79		120 395.79	0.00	120 395.79		
Bourses nationales	25 000.00	0.00	25 000.00		25 000.00	0.00	25 000.00		
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>157 395.79</b>	<b>0.00</b>	<b>157 395.79</b>		<b>145 395.79</b>	<b>0.00</b>	<b>145 395.79</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>455 989.34</b>	<b>9 019.55</b>	<b>465 008.89</b>		<b>417 157.23</b>	<b>9 019.55</b>	<b>426 176.78</b>		

Résultat prévisionnel	-38 832.11	0.00	-38 832.11
CAF ou IAF	-37 708.41	0.00	-37 708.41

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL			
Total dépenses et recettes inscrites au budget	455 989.34	9 019.55	465 008.89
	417 157.23	9 019.55	426 176.78

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°6

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	465 008.89	426 176.78
	Résultat prévisionnel	-38 832.11

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	
IAF	37 708.41
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	37 708.41
Total	37 708.41

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
107 522.56	37 708.41	0.00
		69 814.15



D.B.M. n°6 Date résultat du CA : 23/11/2020 Réf : COMPLEMENT LOYER ANNEE 2020 Opération n°15 Type opération : 33 - Ressources non spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Totaux
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	
1	ALO	LOCCOP	0COPLOYER	7083	Administration et logistique LOCATION COP LOYER LOGEMENT COP Locations diverses					
2	ALO	REVERS	0LOYERCD		Administration et logistique REVERSEMENT REVERSEMENT 50% LOYER CD17	3 526.92	3 439.88			6 966.60
3	ALO	MAINT	0EQUIP		Administration et logistique MAINTENANCE MATERIEL EQUIPEMENT	4 400.00	2 000.00			6 400.00
4	ALO	MAINT	0COUTI		Administration et logistique MAINTENANCE OUTILLAGE	500.00	400.00			900.00
5	ALO	MAINT	0REPAR		Administration et logistique MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION	3 800.00	1 039.69			4 839.69
								7 053.83	6 879.37	13 933.20

D.B.M. n°6 Date résultat du CA : 23/11/2020 Réf : COMPLEMENT CHARGES 2020 Opération n°16 Type opération : 33 - Ressources non spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Totaux
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	
1	ALO	LOCCOP	0COOPCHARG	7088	Administration et logistique LOCATION COP CHARGES LOGEMENT COP Autres produits activ annexes					
2	ALO	VIABIL	0EAU		Administration et logistique Viabilisation EAU	6 500.00	200.00			6 700.00
3	ALO	VIABIL	0ELECT		Administration et logistique Viabilisation ELECTRICITE	18 000.00	940.18			18 940.18
4	ALO	VIABIL	0GAZ		Administration et logistique Viabilisation GAZ	25 000.00	1 000.00			26 000.00
								1 295.00	2 140.18	3 435.18

25 avenue de Beaulieu  
 87005  
 17320 MARENNE

## CHARTRE D'UTILISATION DES FONDS SOCIAUX

### Les textes de référence :

Fonds social collégien ou lycéen : circulaire n° 98-044 du 11 mars 1998 (BO n°12 du 19 mars 1998)

### Principe :

Le fonds social collégien doit contribuer à assurer l'égalité de tous dans l'accès aux activités scolaires.

Le fonds social collégien est destiné à permettre aux collégiens de fréquenter la cantine de leur établissement, à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

### Les bénéficiaires :

Pour pouvoir bénéficier de l'attribution d'une aide du fonds social, l'élève du second degré doit toujours être scolarisé dans l'établissement.

### Communication aux familles :

Les élèves et leurs familles sont informés de l'existence du fonds social par voie orale et écrite. L'information est notamment donnée :

- lors de l'inscription des élèves,
- au moment des réunions d'accueil en début d'année scolaire,
- en conseil d'administration,
- sur le site internet du collège,
- par tous les membres de la communauté éducative ayant connaissance d'une situation financière ou sociale difficile.

### Modalités de mise en œuvre :

La famille souhaitant bénéficier d'une aide du fonds social doit remplir un dossier qu'elle peut se procurer auprès du service intendance.

Le dossier une fois complété doit être remis au service intendance.

### Constitution de la commission du fonds social :

Les dossiers sont étudiés au moins une fois par trimestre lors d'une commission fonds social. Cette commission est composée :

- de la principale (qui préside la commission)
- du principal-adjoint,
- de l'adjoint-gestionnaire,

- du conseiller principal d'éducation,
- de l'infirmière,
- de l'assistante sociale.

La commission a pour rôle d'émettre un avis au chef d'établissement qui décide de l'attribution de l'aide. En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission qu'il informe à posteriori.

Les membres de la commission ont une obligation de discrétion, les dossiers examinés sont anonymes.

#### Critères d'attribution :

L'aide est allouée pour l'élève, elle est individuelle et personnelle. En aucun cas l'aide ne peut être collective. Elle peut être totale ou partielle.

Les familles pourront bénéficier d'une aide du fonds social pour les dépenses suivantes :

- frais de demi-pension,
- dépenses relatives aux sorties scolaires.

Les éléments pris en compte pour l'attribution d'une aide sont :

- le quotient familial,
- les ressources et les charges,
- le nombre d'enfant(s) à charge,
- et tout évènement exceptionnel qui pourrait avoir une incidence financière sur la situation économique et sociale de la famille.

Les bourses des élèves demi-pensionnaires sont payables à concurrence du montant des tarifs d'internat ou de demi-pension (décret n° 59-38 du 2 janvier 1959). Les fonds sociaux sont calculés sur le montant restant à charge des familles.

#### Composition du dossier :

La famille peut fournir pour les membres de la commission les justificatifs suivants :

- le dossier dûment complété,
- le relevé de prestations délivré par la CAF,
- un courrier expliquant les motifs de la demande (situation familiale, surendettement...)
- tout justificatif de ressources et de charges qui pourrait permettre une meilleure compréhension du dossier,
- tout document qui permet une meilleure compréhension de la composition de la famille (ex. jugement de divorce ou séparation, la garde des enfants...)

#### Information des familles :

La famille est informée par courrier de la décision d'attribution ou de non attribution de l'aide.

#### Le versement de l'aide :

L'aide est versée au collège qui prend en charge les dépenses.

#### Le bilan :

En fin d'exercice comptable, le bilan d'utilisation des fonds sociaux est présenté au Conseil d'Administration lors de la séance consacrée à l'examen du compte financier

## BILAN VOYAGES 2020

## VOYAGES

Destinations	DEPENSES		RECETTES										PARTICIPANTS						
	Transport	Héberg.	Visites	TOTAL DEPENSES	Familles	F.S.E.	Optimômes	FCPE	Sv° CIAS	CD17	Amicale du Collège	Collège	TOTAL RECETTES	Nbre Elèves	Nbre Accomp.	Total Partic.	Coût / Elèves	Coût / Accomp.	Coût / Particip.
LA MONGIE		31542,00		31542,00	27170,00	1900,00						2472,00	31542,00	95	8	103	286,00	306,23	306,23
POTTIERS	116,20	384,10		510,30	172,00	180,00						158,30	510,30	8	3	11	21,50	46,39	46,39
Italie			FRAIS D'ANNULATION	2840,00	0,00	1280,00					500,00	1060,00	2840,00	64	7	71	0,00	40,00	40,00
CARDIFF			FRAIS D'ANNULATION	2592,00	0,00	1360,00		1088,00				144,00	2592,00	68	4	72	0,00	36,00	36,00
BRUXELLES			FRAIS D'ANNULATION	2016,00	0,00	1160,00						856,00	2016,00	58	5	63	0,00	32,00	32,00

## ANNEXE 15

### SOMMAIRE

- Introduction	p. 1
- ALO	p. 2 à p. 3
- AP	p. 4 à p. 5
- VE	p. 6
- SRH	p. 7
- BN	p. 8



## Budget 2021

Les feuilles ALO, AP et VE correspondent aux services généraux, les feuilles SRH et BIN correspondent aux deux services spéciaux. L'ensemble de ces feuilles forment la section de fonctionnement.

Le budget de la section des opérations en capital est saisi dans la feuille OPC. Le budget 2021 ne prévoit pas d'opération en capital. Le document OPC vierge, n'est donc pas joint à cet envoi.

ALO - Administration et logistique						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<u>MAINTENANCE</u>			<u>DOTATION</u>			
	CONTRATS D'ENTRETIEN	7 450,00 €		DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	DEPARTEMENT	57 386,00 €
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	7 400,00 €		ORDURES MENAGERES	DEPARTEMENT	960,00 €
	REPARATIONS	1 000,00 €				
	CARBURANT	700,00 €				
	EQUIPEMENT	5 300,00 €		EQUIPEMENT BANCS	DEPARTEMENT	1 779,12 €
	OUTILLAGE	500,00 €				
	EQUIPEMENT LOGEMENT FONCTION	3 066,00 €				
<u>COMMUNICATION</u>						
	AFFRANCHISSEMENT	2 800,00 €				
	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	350,00 €				
<u>ADMINISTRATION</u>						
	FOURNITURES CONSOMMABLES	3 500,00 €				
	ABONNEMENTS ADMINISTRATIFS	680,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETAB. MUTUALISATEURS	700,00 €				
	ASSURANCES	2 700,00 €				
	FRAIS DE DEPLACEMENT	150,00 €				
	TAXE ORDURES MENAGERES	3 200,00 €				
<u>REVERSEMENT</u>			<u>LOCATION LOGEMENTS DE FONCTION</u>			
	LOYERS DES LOGEMENTS DE FONCTION AU CD17	3 066,00 €		LOYERS	LOCATAIRES	6 132,00 €
				CHARGES	LOCATAIRES	1 120,00 €
<u>HYGIENE ET ENTRETIEN</u>						
	PRODUITS DE NETTOYAGE	4 500,00 €				
	INFIRMERIE	700,00 €				

<b>DIVERS</b>						
	FRAIS DE RECEPTION	500,00 €				
	DIVERS CHARGES	200,00 €				
<b>VIABILISATION</b>						
	EAU	6 500,00 €	<b>CONTRIBUTION SRH</b>	CONTRIBUTION DU SRH		16 500,00 €
	ELECTRICITE	18 000,00 €				
	GAZ	25 000,00 €				
<b>Sous-total Dépenses</b>		<b>97 962,00 €</b>	<b>Sous-total Recettes</b>			<b>83 877,12 €</b>
<b>OP-SPE</b>	AMORTISSEMENTS REELS	6 845,48 €	<b>OP-SPE</b>	AMORTISSEMENTS NEUTRALISES	777	2 100,80 €
<b>Total dépenses</b>		<b>104 807,48 €</b>		<b>Total recettes</b>		<b>85 977,92 €</b>

Prélèvements sur Fonds de Roulement

-18 829,56 €



AP - Activités pédagogiques						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<b>ENSEIGNEMENT</b>			<b>DOTATION</b>			
	CDI	5 000,00 €		DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	DEPARTEMENT	36 745,00 €
	WEBRADIO	200,00 €				
	ALLEMAND	50,00 €				
	ANGLAIS	100,00 €				
	ESPAGNOL	50,00 €				
	LETTRES	1 000,00 €				
	HISTOIRE-GEO	50,00 €				
	MATHS	200,00 €				
	PHYSIQUE-CHIMIE	900,00 €				
	SVT	700,00 €				
	MUSIQUE	600,00 €				
	ARTS-PLASTIQUES	1 000,00 €				
	TECHNOLOGIE	1 500,00 €				
	EPS	1 000,00 €				
	CLASSE ULIS	655,00 €				
	CLASSE SEGPA	855,00 €				
	DEGRADATIONS	350,00 €	<b>ENSEIGNEMENT</b>	DEGRADATION	CREANCIERS	350,00 €
	MANUELS SCOLAIRES	4 000,00 €		MANUELS SCOLAIRES	ETAT	4 000,00 €
	CARNETS CORRESPONDANCE	950,00 €		CARNETS CORRESPONDANCE	ETAT	950,00 €
	DROIT DE REPROGRAPHIE	800,00 €		DROIT DE REPROGRAPHIE	ETAT	800,00 €
	RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	500,00 €		RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	ETAT	500,00 €
	RESEAU ECLORE	949,05 €				
	AUTRES DEPENSES PEDAGOGIQUES	129,48 €		AUTRES DEPENSES PEDAGOGIQUES	ETAT	1 078,53 €
<b>DEPENSES GENERALES</b>						
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	7 950,00 €				
	ABONNEMENT LOGICIELS	3 000,00 €				
	SMS	500,00 €				
	FOURNITURES ET CONSOMMABLES	3 000,00 €				
	DIVERS	100,00 €				

PROJETS			PROJETS		
	COLLEGE AU CINEMA	1 000,00 €		COLLEGE AU CINEMA	DEPARTEMENT 600,00 €
	INTERVENANTS EXTERIEURS	600,00 €			
	SLAM	800,00 €			
	CLASSE FOOT	1 208,87 €		CLASSE FOOT	DISTRICT FOOT 1 208,87 €
	LIRE EN FETE	1 000,00 €		LIRE EN FETE	CIAS 1 000,00 €
	NATATION 6EME	7 927,00 €		NATATION 6EME	CIAS 7 927,00 €
	JARDIN PEDAGOGIQUE	900,00 €			
	DIVERSES SORTIES THEATRE	1 565,00 €		DIVERSES SORTIES THEATRE	FSE 1 030,00 €
	ECOLE DU SPECTATEUR	200,00 €			
	THEATRE AU COLLEGE	1 700,00 €		THEATRE AU COLLEGE	DEPARTEMENT 600,00 € FSE 600,00 €
	DANSE	2 800,00 €			
	CADETS DE LA SECURITE	1 000,00 €			
	PROJETS ARTS PLASTIQUES	1 000,00 €		PROJETS ARTS PLASTIQUES	FSE 450,00 €
	PETITS-DEJEUNERS ETRANGERS	600,00 €			
	AUTRES PROJETS	1 000,00 €		/	
	RUCHES	2 500,00 €		RUCHES	DEPARTEMENT 2 500,00 €
<u>VOYAGES / SORTIES</u>			<u>VOYAGES</u>		
	PALEOSITE	1 000,00 €		PALEOSITE	FSE 900,00 €
	TRIZAY	1 500,00 €		TRIZAY	FSE 1 350,00 €
	ARCHEOLOGIE LATINISTES	500,00 €		ARCHEOLOGIE LATINISTES	FSE 450,00 €
	MOULIN DU FA	700,00 €		MOULIN DU FA	FSE 630,00 €
	SORTIES DIVERSES	1 500,00 €			
Total dépenses		67 089,40 €		Total recettes	63 669,40 €

Prélèvements sur Fonds de Roulement :

-3 420,00 €

Dépenses				Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant	
AIDES			AIDES				
	FONDS SOCIAL COLLEGIEN	500,00 €		FONDS SOCIAL	ETAT	1 000,00 €	
	FONDS SOCIAL DES CANTINES	500,00 €					
	AIDES DEPARTEMENTALES	1 500,00 €	AIDES DEPARTEMENTALES	DEPARTEMENTALES	DEPARTEMENT	1 500,00 €	
Total dépenses		2 500,00 €	Total recettes			2 500,00 €	

SRH - Service Restauration Hébergement						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité		Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<b>ALIMENTATION</b>			<b>DOTATIONS</b>			
	DENREES	55 951,37 €		BIO	DEPARTEMENT	800,00 €
	PRODUITS BIO ET LOCAUX	44 761,10 €				
	DONT BIO 20%	11 190,27 €				
<b>ENTRETIEN</b>			<b>RECETTES</b>			
	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 601,37 €		DEMI-PENSIONNAIRES	FAMILLES	171 983,00 €
	EQUIPEMENT	1 200,00 €		EXTERNES	FAMILLES	315,00 €
				COMMENSAUX	CREANCIERS	12 114,50 €
				HOTES DE PASSAGE	CREANCIERS	406,00 €
<b>MAINTENANCE</b>						
	CONTRATS D'ENTRETIEN	4 300,00 €				
	COPIEUR	100,00 €				
	REPARATION	3 300,00 €				
	OUTILLAGE	400,00 €				
<b>DIVERS SERVICES</b>						
	ABONNEMENT	20,00 €				
	FRAIS BANCAIRES	200,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETAB. MUTUALISATEURS	200,00 €				
	CAISSE DE SOLIDARITE	643,84 €		CAISSE DE SOLIDARITE	FAMILLES	643,84 €
<b>REVERSEMENT</b>						
	FONDS COMMUN DU SERVICE D'HEBERGEMENT	2 310,23 €				
	FONDS DE REMUNERATION DES PERSONNELS DE RESTAURATION	41 584,16 €				
<b>VIABILISATION</b>						
	CONTRIBUTION ENTRE SERVICE	16 500,00 €				
	<b>Total dépenses</b>	<b>186 262,34 €</b>		<b>Total recettes</b>		<b>186 262,34 €</b>

0,00 €

BN - Bourses nationales					
Dépenses			Recettes		
Domaine	Montant	Domaine	Origine du financement	Montant	
BOURSES NATIONALES		BOURSES NATIONALES			
	20 000,00 €		ETAT	20 000,00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>20 000,00 €</b>	



conseil local  
Marennnes

## Déclaration conseil d'administration du lundi 23 novembre 2020

C'est avec émotion que nous, parents d'élèves FCPE rendons hommage à tous les personnels de l'établissement qui, au quotidien, font vivre les valeurs de la République si chères à nos cœurs et à nos engagements. Bien sûr, comme vous toutes et tous, nous avons plus qu'une pensée pour Samuel Paty, qui a connu une mort abominable pour avoir simplement exercé son métier, pour avoir simplement voulu apprendre à nos enfants ce qu'était la démocratie, la liberté d'expression, l'écoute, le débat et surtout la laïcité. Mais avoir une pensée ne suffit pas. Notre émotion si forte aujourd'hui ne doit pas se perdre dans les brouillards de l'oubli et les cacophonies politiques.

Une école de la République qui tient ses promesses et incarne les valeurs républicaines se construit avec les enseignants, avec tous les acteurs de l'école, dont, les élèves et surtout, avec les parents.

La parole que nous portons dans cette instance est bien celle d'une fédération de parents d'élèves. La FCPE regroupe des citoyennes et citoyens de toutes les origines comme de toutes les confessions, réunis autour d'un projet associatif et de valeurs. Elle est aussi à l'image de notre République : comme l'École, elle accueille tout le monde pour la réussite de toutes et tous, dans le respect de chacune et de chacun, mais avec l'obligation pour les parents de garder leurs croyances dans leur intimité. Notre fédération de parents d'élèves est un acteur de la coéducation.

Pour beaucoup de parents, les instances des établissements, c'est inconnu, compliqué, obscur voire sans intérêt... Mais pourtant, nous parents délégués FCPE, nous nous engageons dans ces instances où se discutent et se décident bon nombre des petites et grandes choses qui font que l'établissement est un lieu d'apprentissage et de réussite des élèves mais aussi et surtout un lieu de vie.

Coéduquer, c'est reconnaître le partage des responsabilités éducatives entre parents et enseignants, et favoriser le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant, pour le préparer à prendre sa place dans la société en citoyen libre, éclairé et responsable. Coéduquer, c'est accepter la diversité des parents, évoluer vers une éducation mieux partagée d'égal à égal. Coéduquer, c'est aussi penser la gouvernance de l'établissement, c'est travailler ensemble parents élus et enseignants pour véritablement déconstruire les fausses idées sur l'Ecole de la République et toujours faire reculer l'obscurantisme.

